

LA MINISTRE MAROIS AU SOLEIL

Le déficit sous les 4 milliards \$

Pour y arriver, des projets repoussés et des placements à vendre

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Québec croit pouvoir maintenir son déficit sous la barre des 4 milliards \$, mais pour y arriver, le gouvernement devra décaler certaines dépenses et accélérer la vente de placements.

Au cours de la toute première entrevue qu'elle accordait depuis qu'elle gère les Finances, Pauline Marois a voulu mettre un terme aux spéculations qui ont cours sur la situation financière réelle du Québec. Mme Marois affirme qu'elle pourra respecter l'engagement de son gouvernement en matière de déficit mais que pour y parvenir, il faudra jouer à l'intérieur des enveloppes.

« Il reste environ 4 mois et demi à l'an-

née budgétaire, si tout se maintient comme c'est actuellement, on va rester sur notre cible et le déficit sera de moins de 4 milliards \$ », de souligner Mme Marois durant cette entrevue réalisée à son bureau des Finances qu'elle occupe depuis deux semaines.

Ceci dit, elle admet que la faible croissance économique et l'augmentation du nombre de familles qui vivent de l'aide sociale va contraindre le gouvernement

à des ajustements.

La synthèse des opérations financières du dernier trimestre sera connue dans deux semaines, mais Mme Marois souligne que l'augmentation du PIB se-

Voir DÉFICIT en A2 >

AUTRE TEXTE
■ Les prochaines compressions feront mal Page A7



Pauline Marois

INTERROGATOIRES

Les chefs de police écartent le recours aux caméras

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Vraie ou fausse, la bombe lâchée par un officier de la Sûreté du Québec sur les méthodes d'enquête de certains policiers n'aura pas pour effet d'accélérer l'installation de caméras dans les salles d'interrogatoires.

La section régionale de l'Association des directeurs de police et pompiers du Québec (ADPPQ) a adopté, hier, une résolution demandant à ses membres de surseoir à toute nouvelle installation technologique du genre, malgré les fortes pressions en ce sens.

Les avocats favorables à l'enregistrement sur vidéo

Au même moment, le président de l'Association des avocats de la défense de Québec, Me Jean Asselin, estimait que les déclarations chocs de l'officier de la SQ, faites mardi soir sur les ondes de Radio-Canada, militaient en faveur de l'enregistrement sur vidéo des interrogatoires.

« Le justiciable sera mieux protégé ainsi », a soutenu l'avocat lors d'un entretien avec LE SOLEIL.

Le gradé de la SQ a affirmé au Point que, pour les enquêteurs de ce corps de police, tous les moyens étaient bons pour obtenir l'incrimination d'un suspect « à l'exception du meurtre ou d'une chose comme celle-là ».

Voir POLICE en A2 >

AUTRE TEXTE
■ Ménard admet le recours aux méthodes douteuses Page A7

Des garages qui volent au vent



LE SOLEIL, JEAN VALLIÈRES

Des vents violents atteignant des pointes de 120 km/h ont démolé hier matin des dizaines de garages temporaires, dont celui ci-haut sur la rue Des Clercs, à Cap-Rouge. Hydro-Québec en a eu plein les bras avec les pannes d'électricité qui ont privé de courant plusieurs milliers de clients dans la région de Québec. Au port de Québec, un silo en construction s'est affaissé sous la force des vents. Détails en page A3.

CRISE BUDGÉTAIRE AUX ÉTATS-UNIS

61,3 milliards \$ pigés dans les fonds de retraite des fonctionnaires

Washington évite d'être pris en défaut de paiement

WASHINGTON (AFP et AP) — Au second jour de la partie de bras de fer budgétaire que mène la Maison-Blanche au Congrès, le secrétaire américain au Trésor a dû soutenir hier 61,3 milliards \$ des fonds de retraite des fonctionnaires fédéraux, afin d'éviter que les États-Unis ne se retrouvent en défaut de paiement pour la première fois de leur histoire.

Le président Bill Clinton a expliqué que son secrétaire au Trésor, Robert

Rubin, avait été « forcé » par le Congrès républicain « de prendre des mesures extraordinaires mais nécessaires ». « Sans ces mesures, nous n'aurions pas pu nous acquitter des 25 milliards \$ d'intérêts dus aujourd'hui », a déclaré M. Rubin, qui estime qu'elles devraient permettre au Trésor de « faire face à ses obligations financières jusqu'à la fin décembre ».

Pour payer ses dettes, Washington

va « désinvestir » 39,8 milliards \$ d'un premier fonds, le « Civil service retirement and disability fund » et 21,5 milliards \$ du « Federal employees retirement system ».

M. Rubin, qui assure que « les intérêts suspendus seront repayés totale-

Voir PIGÉS en A2 >

AUTRE TEXTE
■ La confusion règne Page A12

Trois députés bloquistes prêts à faire le saut avec Bouchard

Leurs circonscriptions recourent celles de Campeau, Lazure et Laurin

JOËL-DENIS BELLAVANCE
Le Soleil

■ OTTAWA — Trois députés du Bloc québécois dont les circonscriptions fédérales recourent au provincial celles de Jean Campeau, Denis Lazure et Camille Laurin sont intéressés à suivre Lucien Bouchard à Québec.

Le chef bloquiste doit confirmer la semaine prochaine qu'il fera le grand saut sur la scène politique provinciale et remplacera Jacques Parizeau comme premier ministre du Québec.

Selon toute vraisemblance, la démis-

sion de M. Parizeau, annoncée au lendemain du référendum, entraînera d'autres départs au sein du gouvernement péquiste. Ceux de Jean Campeau (Crémazie), Denis Lazure (La Prairie) et Camille Laurin (Bourget) sont les plus prévisibles.

Lucien Bouchard compterait profiter de ces éventuelles circonscriptions vacantes afin d'amener du sang neuf à l'Assemblée nationale.

Les députés bloquistes qui représen-

tent ces comtés à Ottawa ont affirmé au SOLEIL hier qu'ils sont tentés de suivre leur chef jusque dans la Vieille capitale.

« Je n'ai pas encore envisagé cette opportunité, mais si la question se pose, effectivement, je vais l'envisager. J'ai

Voir BLOQUISTES en A2 >

AUTRE TEXTE
■ Lazure et Laurin n'ont pas démissionné Page A8

LE QUÉBEC

Police du tabac

Des inspecteurs pourront donner des contraventions aux fumeurs qui enfreignent la loi.

PAGE A11

LES SPORTS

Voyage parfait

Le Canadien a balayé sa série de trois parties dans l'Ouest canadien en battant les Oilers 4-1.

PAGE S3

LA MÉTÉO



Maximum 2, Minimum -4

Nuageux avec quelques chutes de neige. Demain, plutôt nuageux, possibilité de neige. Détails page S16

QUÉBEC, 99c ANNÉE, NO 316

FLORIDE, 1,60 \$ US

MONTRÉAL, OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.

60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

800%
6 ANS

HYDRO-QUÉBEC

MIDLAND WALWYN
652-8011 • Le sens des valeurs • 1-800-463-8317
Taux sujet à changement sans préavis 267151

LES RETOURNÉS

DÉFICIT

L'objectif zéro incontournable

Suite de la Une

ra de 1% inférieure à la prévision du budget Campeau (3,3%), ce qui prive le gouvernement de certains revenus.

Elle concède également que les revenus anticipés provenant de la lutte contre le travail au noir, les vidéopokers ne sont pas à la hauteur des attentes (520 millions \$). « C'est un peu à côté de la cible, mais pas de façon considérable », dit-elle.

Malgré ces données peu reluisantes, elle affirme qu'il est possible de maintenir les orientations du dernier budget. « L'effet de conjoncture négatif peut être compensé par des effets positifs ailleurs. On ne parle pas d'un écart de 1 milliard \$ mais de centaines de millions. Ça se compense bien, ça se rattrape bien ». Quelques centaines de millions, c'est « de l'argent de poche » sur un budget de 36 milliards \$, ajoute-t-elle.

Mme Marois, qui vient tout juste de

laisser le Conseil du Trésor, indique que, en ce qui concerne les dépenses des ministères, tout se passe bien, et qu'il y aurait des « disponibilités » dans certains d'entre eux grâce au principe des enveloppes fermées.

Cependant, certains projets, qu'elle n'a pas identifiés, seront repoussés. « Il y a des projets qui devaient être mis en oeuvre qui, pour toutes sortes de raisons, techniques, réglementaires, vont l'être mais seront décalés dans le temps, ce qui va dégager de l'espace ».

Pour aller chercher plus de revenus, le gouvernement mise également sur la vente de certains de ses placements. L'été dernier, Québec a fait 250 millions \$ en cédant sa participation dans l'aluminerie de Bécancour.

« Il y en aura d'autres », assure la ministre Marois sans s'avancer davantage mais on peut penser à Domtar, un placement qui vaut plus de 400 millions \$.

Par ailleurs, Mme Marois ne voit pas comment, avec les coupures dans les paiements de transfert en provenance d'Ottawa, elle pourra éviter de hausser la taxe de vente de 1% tel que prévu dans le budget. « Il y aura une hausse de 1% le 1er juillet mais j'aimerais pouvoir dire qu'on fait une croix là-dessus ».

Elle évoque l'hypothèse cependant que cet argent soit consacré entièrement à la baisse du déficit. « Supposons qu'on pourrait le garder pour attaquer le déficit et faire en sorte de rattraper plus rapidement le déficit du compte courant? » évoque-t-elle comme stratégie.

Incidemment, pour elle, cet objectif de ramener à zéro le déficit des activités courantes d'ici deux ans (1997-98) est incontournable. « C'est une obligation », précise que ses deux autres objectifs aux Finances sont de prendre toutes les mesures fiscales pour favoriser l'emploi et, finalement, l'équité sociale.

POLICE

Pas une garantie

Suite de la Une

Enlèvements, parjures, voies de fait seraient monnaie courante, selon lui. Cet homme avait le visage masqué et sa voix était doublée par celle du comédien Jacques Godin.

Hier, les supputations allaient bon train sur son identité. À la SQ, quelques-uns affirmaient savoir qui il est.

« Ça jette un discrédit sur tous les policiers du Québec », a pour sa part déclaré le président de l'ADPPQ de la région O3, Pierre Leclair, qui est aussi le chef de la police de Sainte-Foy.

M. Leclair affirme ne pas être naïf ni vouloir faire l'autruche. « Je ne dis pas qu'il n'y a pas de bévues qui sont parfois commises par des enquêteurs, mais ce n'est pas érigé en système », plaide-t-il.

Lui et ses collègues des autres corps policiers de la région étaient réunis hier matin à la station forestière Duchesnay. La vingtaine de chefs de police présents ont adopté une résolution prévoyant qu'aucun d'eux ne procédera à la mise en place « de technologies dédiées à l'enregistrement des interrogatoires », au moins jusqu'au printemps.

Pierre Leclair ne croit pas que cette façon de faire offrirait une garantie contre les « accros » puisque toutes les étapes qui précèdent l'interrogatoire ne seraient pas enregistrées.

Le chef de police redoute par ailleurs que des éléments subjectifs comme le ton des policiers soient mal interprétés par les avocats de la défense. Selon lui, les organisations policières doivent plutôt insister auprès de leurs membres sur le respect des libertés individuelles. La clef est là, dit-il.

La résolution adoptée par l'ADPPQ de la région de Québec tiendra jusqu'au dépôt du rapport que doit produire le groupe d'étude sur les méthodes d'enquête des corps policiers mis sur pied par le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard.

Ce groupe, présidé par Me Jacques Bellemare, doit remettre son rapport en mars. Il a été formé à la suite des allégations de l'ancien policier Gaëtan Rivest qui accusait son ex-employeur, la SQ, de falsifier ses preuves et de battre des prévenus. La crédibilité de M. Rivest a été mise en doute à quelques reprises depuis.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 7
Le Québec et le Canada	8 à 12
Le Monde	13 à 16
Opinions	17 et 18
CAHIER B	
Le Monde Magazine	1 à 2
Arts et spectacles	3 à 5
Votre agenda	5
Ce soir à la télé	4
Jeux et B.D.	7 et 8
CAHIER C	
Questions d'argent	1 à 5
Bourses	6 et 7
annonces classées	8 à 10
Décès	11
TABLOID SPORTS	
Réal Labbé	5
Statistiques	10 à 12
SERVICES	
Abonnements	686-3344
Publicité générale	686-3270
annonces classées	686-3311
Rédaction	686-3394
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Renseignements	686-3233

TABLOID SPORTS

Réal Labbé	5
Statistiques	10 à 12

SERVICES

Abonnements	686-3344
Publicité générale	686-3270
annonces classées	686-3311
Rédaction	686-3394
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

NUMÉROS CHANCEUX

6/49	tirage du 15-11-95
12-26-27-34-41-43	(complémentaire)
10	
EXTRA	942887
LA QUOTIDIENNE	tirage du 15-11-95
4-6-8	
7-2-7-3	
BANCO	tirage du 15-11-95
10-16-21-23-27-29-31-36-38-40-43-44-48-49-53-54-56-59-61-64	

C'ÉTAIT HIER

- 1983 — L'épouse du premier ministre Pierre Trudeau demande le divorce.
- 1970 — Un typhon suivi d'un raz-de-marée balaya le golfe du Bengale et fait 500 000 morts.
- 1901 — À Brooklyn, trois automobilistes deviennent les premiers humains à se déplacer à un mille à la minute.

BLOQUISTES

Avec l'aise avec les finances

Suite de la Une

raisons une réflexion à faire à ce sujet », a indiqué Richard Bélisle, dont la circonscription de La Prairie recoupe celle du député péquiste Denis Lazure.

Lorsqu'il obtiendra les rênes du pouvoir, Lucien Bouchard veut d'abord et avant tout offrir un bon gouvernement, assainir les finances publiques et attendre que le vide politique se confirme à Ottawa avant de tenir un autre référendum.

M. Bélisle, qui détient une maîtrise en administration, préside le comité permanent des comptes publics depuis deux ans. « Oui, je suis assez à l'aise en ce qui a trait aux questions financières », a-t-il dit.

Son collègue d'Ahunatic, Michel Daviault, dont la circonscription englobe celle de Jean Campeau, a indiqué de son côté qu'il aspirait un jour être député d'un parti politique formant le gouvernement. « J'y réfléchirais certainement si l'occasion se présentait ».

Enfin, le député Réal Ménard verrait d'un bon oeil faire le saut sur la scène provinciale si Camille Laurin décide de tirer sa révérence.

« M. Bouchard m'a toujours fait confiance. Si jamais il me donnait l'opportunité de le suivre à Québec, c'est évident que c'est quelque chose que je considérerais très, très, très positivement », a-t-il expliqué.

Le député bloquiste Benoît Sauvageau (Terrebonne), dont la circonscription englobe celle du premier ministre démissionnaire Jacques Parizeau, n'a pu être joint hier afin de savoir s'il pourrait être candidat lors d'une élection partielle dans le comté de l'Assomption.

Par ailleurs, le chef de cabinet de Lucien Bouchard, Gilbert Charland, a formellement démenti hier que son patron ait terminé sa réflexion et choisi de poursuivre sa carrière politique à Québec.

Dans un communiqué de presse, il a affirmé que le chef bloquiste « poursuit toujours sa réflexion quant à son avenir politique ».

Mais LE SOLEIL maintient ses informations publiées hier voulant que M. Bouchard ait déjà décidé de prendre la tête du gouvernement du Québec.

Enfin, la députée Francine Lalonde a confirmé au SOLEIL hier son intérêt de succéder à Lucien Bouchard à la tête du Bloc québécois.

Représentant la circonscription de Mercier, Mme Lalonde devient ainsi le troisième député bloquiste à manifester un intérêt à diriger cette formation politique souverainiste après Pierrette Venne et Gilles Duceppe.

PIGÉS

Divergences irréconciliables

Suite de la Une

ment » une fois la crise passée, a en outre indiqué qu'il n'était pas autorisé à utiliser les fonds de la caisse de sécurité sociale (qui englobe la retraite de tous les Américains salariés) pour faire face aux problèmes de gestion de la dette nationale.

Le désinvestissement des deux caisses de retraite permet au Trésor de continuer à emprunter sans dépasser le plafond (quasiment atteint) de la dette nationale de 4900 milliards \$, que seul le Congrès peut relever.

Sans budget depuis lundi minuit, en raison des divergences entre la Maison-Blanche et le Congrès républicain, le gouvernement américain n'a plus techniquement l'autorisation légale d'engager des dépenses. Quelque 800 000 employés de l'État sont contraints au chômage depuis mardi et rien ne laisse présager un règlement à court terme.

Selon le président de la chambre des Représentants, Newt Gingrich, la fermeture de l'administration pourrait durer jusqu'à 90 jours.

Pour sa part, le porte-parole de la Maison-Blanche, Michael McCurry, a qualifié d'« irréconciliables » les divergences entre les deux camps, soulignant qu'il y avait « des différences politiques de fond qui ne peuvent pas être résolues à ce stade ».

Les républicains veulent que Bill Clinton s'engage à équilibrer le budget sur sept ans, mais les démocrates ne veulent pas des « mesures extrêmes » proposées à cet effet.



Le chemisier ruché signé Kenzo

De Paris, chemisier coton blanc ou écru, haut des manches en ruché. 40 à 44... 295,00 Ste-Foy, Galeries de la Capitale.

Collection exclusive contemporaine *



Capuchon amovible bordé renard

Le parka trois-quarts ouatiné 299,95

Exclusif, créé en Finlande, un parka de ville en microfibre. Écru, marron, mousse, forêt, marine, bordeaux. Rég. 350,00*

Manteaux Contemporaine *



* La plus légère vignette apparaît sur chaque article et habituellement vendue chez Simons et n'est pas une indication du prix. Les prix sont vendus la majorité des articles en question.



5 motifs d'inspiration florale au choix

La maxi jupe imprimée 95,00

Rayonne fluide, longue jupe légèrement plissée, ceinturée à la taille, poches sur les côtés. Coloris neutres. 6 à 16.

Sport Contemporaine *



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

La suspension du chef pompier est annulée

Loretteville mord la poussière en appel

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Commission municipale du Québec (CMQ) annule la suspension de trois mois infligée par la ville de Loretteville à son chef pompier le printemps dernier. Et elle lui ordonne de verser 13 000 \$ à Claude Cazes pour couvrir une partie de ses frais d'appel.

« La justice a triomphé, a commenté ce dernier hier au SOLEIL. J'ai la fierté de m'être tenu debout devant le feu, comme doit le faire un vrai pompier. » M. Cazes songe maintenant à des poursuites éventuelles contre la municipalité.

« Je ne me mettrai pas la tête dans le sable, il faut se plier au jugement, a déclaré le maire Denis Giguère. Mais nous avons agi dans l'intérêt des contribuables. Et je ne suis pas du tout mal à l'aise avec ce résultat. C'est l'une des rares causes que nous avons perdues. »

M. Giguère estime que cette affaire coûtera au moins 40 000 \$ à la ville qu'il dirige. L'avocat de M. Cazes, M^{re} Philippe Kougioumoutzakos, parle de 60 000 \$.

Le directeur général de la ville continue toujours de prétendre qu'il ne s'est pas trompé et qu'il recommanderait encore une sanction aujourd'hui, malgré le verdict de la CMQ. « De graves fautes de gestion ont été commises et se commettent toujours, a dit M. André De Marbre. Quant à la durée de la suspension, je n'avais pas à décider pour le conseil municipal. »

Le cadre numéro un de la ville avait à l'époque promis de « faire le ménage au complet » et de voir à ce « que justice soit faite » coûte que coûte. « Eh! bien justice a été faite! se réjouit. M. Cazes. Tel qu'il le souhaitait! »

Le chef pompier a été suspendu sans salaire du 30 mai au 30 août. M. de Marbre avait recommandé au conseil municipal de punir M. Cazes pour huit prétendus manquements:

- son lien avec G.I.P. (Gestion Intervention Prévention) et Intervention Plus, deux entreprises de formation anti-incendie;
- son lien avec SIMDUT (Système d'identification des matières dangereuses utilisées au travail);
- le rôle joué dans l'embauche de la pompière Gisèle Tremblay;
- l'utilisation du téléphone cellulair

re et du télécopieur de la ville à des fins personnelles;

— deux absences d'une journée, les 8 et 9 mars 1994;

— des conflits de personnalité;

— des plaintes de pompiers à son endroit;

— la reproduction de la signature du maire.

Le jugement de la CMQ retient une seule faute: celle de ne pas avoir indiqué assez clairement ses liens d'affaires avec Gisèle Tremblay, au moment de son embauche. « Une suspension de 15 jours est considérée comme une sanction grave » en la matière, écrit la CMQ. « Comment qualifier alors celle de 90 jours imposée à l'appelant? »

La CMQ indique néanmoins qu'une suspension de 20 jours aurait pu être appropriée pour le chapitre Gisèle

Tremblay. Sauf que cette instance n'a pas d'autre pouvoir que de l'indiquer seulement. Elle doit agréer ou rejeter l'appel dans son ensemble.

« Le jugement fait des nuances qui nous donnent raison sur certains points, dit le maire Giguère. Il est donc possible que nous discussions l'idée d'une suspension de 20 jours. »

Jean Cazes, 62 ans, est vice-président de l'Association provinciale des chefs de pompiers du Québec. Il a récemment renoncé à une possible candidature à la présidence en raison de cette suspension ne soit cassée en appel. « Je tenterai peut-être ma chance une prochaine fois », dit-il maintenant.

Treize témoins ont été entendus par la CMQ durant les neuf jours d'audiences relatives à la cause. C'est M^{re} Claude Jean qui plaide pour la ville.

QUÉBEC

Un royaume de la bureaucratie, selon Jobin

FRANÇOIS POULIOT
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Le Rassemblement populaire est en train de créer un royaume de bureaucratie. Il engage du monde qui fait de la paperasse, du papier et crée des enfarges dans le système, alors qu'il coupe dans les employés qui servent la population. »

À l'heure où se préparent les budgets, le conseiller Jacques Jobin ne mâche pas ses mots et accuse l'administration L'Allier de mal gérer l'effectif de la ville de Québec.

En conférence de presse, le conseiller indépendant de Neufchâtel a indiqué hier que, depuis 1990, date de l'arrivée au pouvoir du RP, la ville n'a vu son personnel diminuer

que de 1,3%. Pire, sa masse salariale a augmenté de 25% alors que le taux d'inflation pour cette même période était environ de 14,5%, selon Statistique Canada.

Dans les faits, le personnel de la ville n'a pas réellement diminué. Il a même augmenté de 6%, passant de 2049 à 2173 employés. Pour des fins de comparaison, Jacques Jobin a toutefois retranché les 99 policiers et 52 pompiers qui ont été embauchés à la suite des différentes ententes de services conclues avec les autres villes de la CUQ. Fait à noter, il n'a pas fait le même exercice avec la masse salariale, ce qui vient creuser la comparaison avec 1990.

La masse salariale a augmenté de 25% depuis 1990

MOINS DE COLS BLEUS, PLUS DE COLS BLANCS
Analysant l'ensemble de l'effectif de la ville, M. Jobin s'est dit outré de constater qu'il compte maintenant 30% de plus de fonctionnaires professionnels (139 versus 107) alors que le nombre d'employés qui offrent des services directs à la population, comme les employés manuels, a été diminué de 14,7% (477 versus 559).

Il a notamment décrié l'augmentation de personnel de 166% qu'a connue le Bureau des arts et de la culture (de 6 à 20 employés), celle de 55% du service de la gestion de l'information (38 à 59) et celle de 50% du service des communications et des relations extérieures (20 à 30).

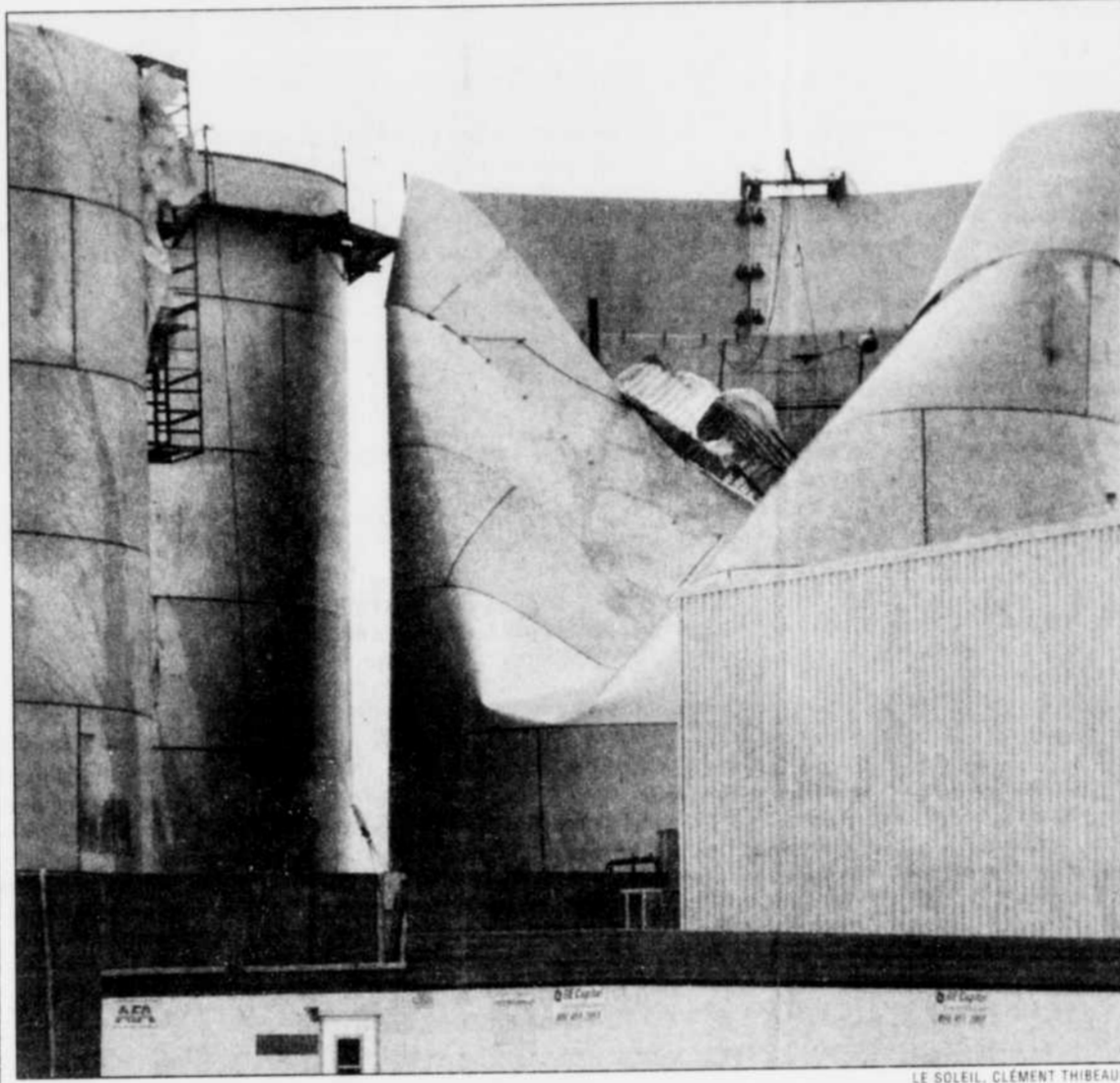
Pendant ce temps, les rangs de l'ingénierie étaient dégrainés de 32% (107 à 73), ceux des loisirs et de la vie communautaire de 30% (121 à 84) et ceux de la direction générale de 33% (18 à 12).

M. Jobin a estimé que ces chiffres traduisent bien la philosophie du Rassemblement populaire « qui aime mieux s'occuper de l'image de sa ville que de ses citoyens. »

Il ne se dit pas contre la promotion de la culture dans la capitale, mais trouve qu'il s'agit plutôt d'un champ qui relève du ministère de la Culture du Québec. Le conseiller convient cependant qu'une partie des salaires du Bureau de la culture provient d'une entente cadre avec ce ministère et qu'une portion de l'enveloppe, qui était jadis dirigée vers des immobilisations, a pu être affectée à l'embauche de nouveaux employés.

Il y a quelques semaines, l'administration du maire Jean-Paul L'Allier avait apparemment soutenu que l'effectif de la fonction publique municipale a diminué de 8% depuis sa prise du pouvoir. Le représentant du quartier Neufchâtel estime que pour en arriver à une telle diminution, le Rassemblement populaire additionne les postes occupés et vacants en 1990 et ne tient compte que de ceux qui sont occupés en 1995. Son relevé à lui ne tient compte que des postes occupés pour les deux années de référence.

Le maire Jean-Paul L'Allier n'a pas voulu commenter, n'ayant pas encore sous la main les chiffres du conseiller de l'opposition.



Au port de Québec, un silo en construction s'est affaissé sous la force des vents.

Le vent a semé la pagaille

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le ciel a déjoué les prévisions des météorologues. Ce qui devait être la première tempête de l'hiver s'est finalement transformé en vulgaire bourrasque automnale. À l'exception d'une perte de vie en Mauricie, les dégâts et les désagréments sont généralement mineurs.

La chaussée glissante a causé la mort d'une femme, sur la 155, à Saint-Célestin, entre Trois-Rivières et Drummondville. Il s'agit de Mme Linda Gallant-Leclerc, 38 ans, de Saint-Célestin. La voiture de la victime s'est soudainement retrouvée en position perpendiculaire dans la voie opposée. Un camion remorque rempli de bois de sciage venant dans cette voie a violemment percuté la portière de la malheureuse. L'accident s'est produit vers 8 h 30. La route a dû être fermée pendant deux heures.

Le spectacle le plus courant hier consistait toutefois en garages et morceaux de toiture volant au vent et en branches cassées, souvent tombées sur des installations hydroélectriques.

Les pannes ont d'ailleurs été nombreuses et,

pour 2000 clients, le courant n'était pas encore rétabli en soirée hier. Les secteurs les plus touchés étaient Shannon, Lac-Beauport et Valcartier. Déjà, aux petites heures du matin, quelque 15 000 clients étaient privés d'électricité, chiffre qui est demeuré stable une bonne partie de la matinée.

Au port de Québec, un silo en construction s'est affaissé sous la force des vents.

Bien que plusieurs écoles aient été fermées, surtout à l'extérieur des centres urbains, la plupart des commissions scolaires étaient au poste, à la grande déception sûrement de certains élèves.

Les pompiers ont été inondés d'appels, 75 en l'espace de 12 heures, six fois plus que la normale.

Parce que la température s'est réchauffée plus rapidement que prévu en altitude, le grésil a vite remplacé les 15 centimètres de neige qui devaient nous tomber dessus. Dès 2 h, le ciel déversait une mixture détrempée, qui nous a évité de sortir nos pelles à neige hier matin.

Bien plus que la pluie, c'est toutefois le vent qui, comme dimanche, a semé la pagaille. Selon le météorologue Michel Moreau, Éole a atteint des pointes de 110 à 120 km/h en bordure du fleuve. Pendant une bonne partie de la nuit et de la matinée, il a soufflé en moyenne à 90-95 km/h.

À ceux qui se demandent si le début de l'hiver est particulièrement hâtif, M. Moreau rappelle que la première tempête de neige peut tout aussi bien survenir au début de novembre qu'aux Fêtes.

Le Carnaval a un problème d'image, selon Ultramar

LISE FOURNIER
Le Soleil

QUÉBEC — Ultramar retire sa commandite au Carnaval de Québec en laissant savoir que l'événement a un problème d'image.

Au-delà des considérations budgétaires qui limitent les commandites, Louis Forget, porte-parole d'Ultramar, a été on ne peut plus explicite en affirmant, hier depuis son bureau de Montréal, que « l'équipe du Carnaval doit revoir ses activités de A à Z. Le Carnaval doit se moderniser, ça ne fait aucun doute », a-t-il ajouté.

Associé depuis cinq ans au Carnaval de Québec, M. Forget n'a pas caché qu'Ultramar y trouvait moins d'intérêt. « Certes, il y a beaucoup de touristes étrangers, mais nous nos clients, ce sont avant tout les gens d'ici, de l'Ontario et des Maritimes. » Le hic vient justement du fait que la population locale participe peu aux activités du Carnaval. Louis Forget a par ailleurs laissé entendre que les 75 000 \$ de commandites seraient réaffectés à d'autres secteurs d'activités mieux ciblés.

Mardi, le Carnaval annonçait à regret la perte de trois commanditaires majeurs Réno-Dépôt, Ultramar et Molson O'Keefe. Ce qui représente un trou de 155 000 \$ dans son budget pour le prochain exercice financier. Sans compter que la subvention de la CEQ risque elle aussi d'être inférieure à celle de l'an dernier en vertu de la nouvelle politique de subventions adoptée, en février, par les maires de la Communauté urbaine. Reste à savoir si les 30 000 \$ promis par l'Office du Tourisme seront suffisants pour compenser la différence. À titre de comparaison, la CUQ avait versé 125 000 \$ aux organisateurs du dernier Festival d'été alors que ceux-ci en réclamaient 150 000 \$. Là-dessus, M. Benoit Jobin, responsable des relations publiques à la CUQ, n'était pas en mesure de dire s'il y aurait baisse de la subvention. La décision du comité exécutif de la CUQ est attendue dans le courant de la prochaine semaine. Le Carnaval bénéficiait d'une subvention de 230 000 \$.

Alors que les organisateurs du Carnaval cherchent activement de nouveaux partenaires financiers, Place Fleur de Lys a voulu donner l'exemple, hier, en achetant un char allégorique pour le défilé de nuit. Ainsi un premier chèque de 8000 \$ a été remis au président du Carnaval, Marc Robert. Pour le reste, le centre commercial compte sur la générosité de ses clients qui sont invités à déposer un don dans des boîtes identifiées à cet effet.

INFINITI
QUÉBEC

Le luxe à petit prix

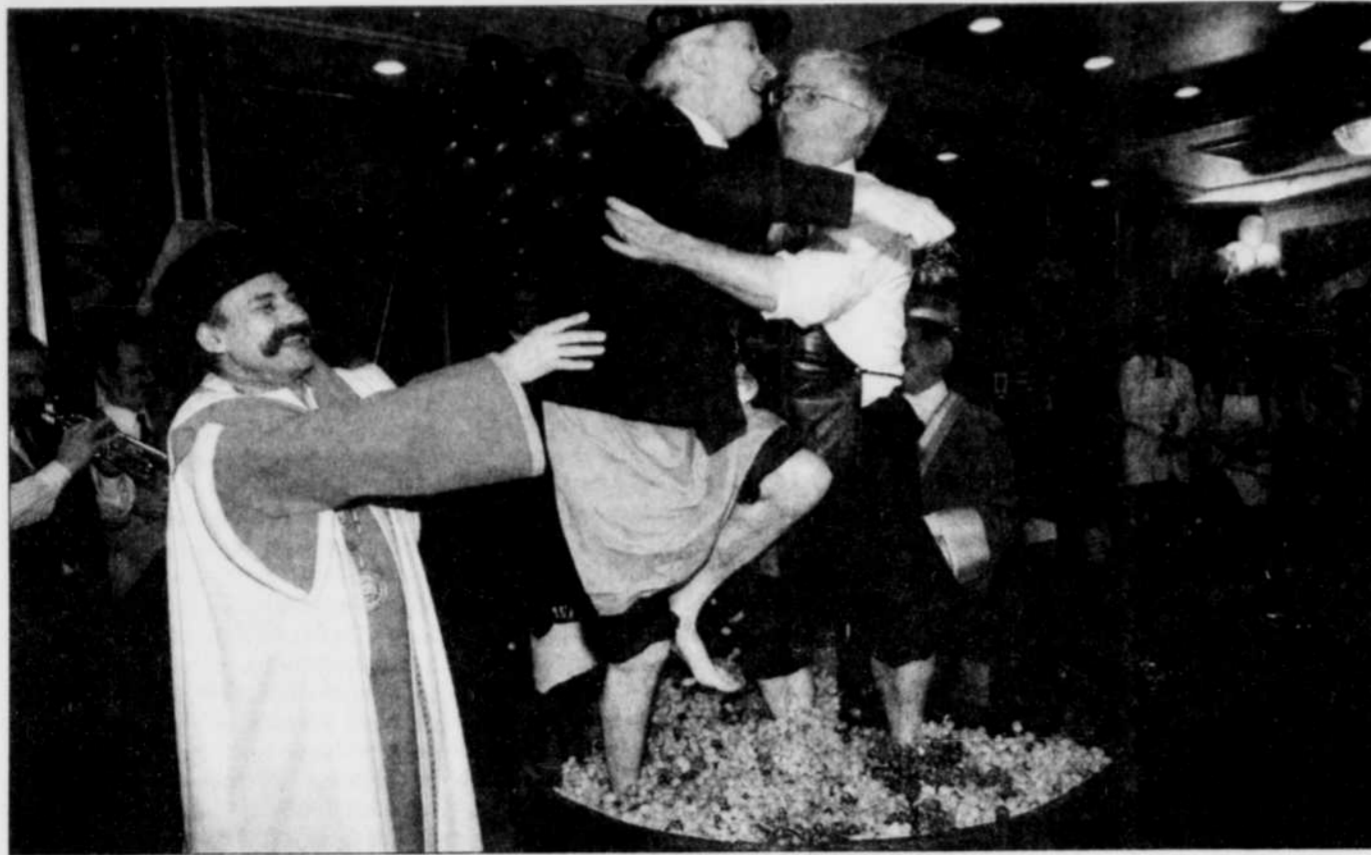
5055, boul. des Gradins, Québec
(418) 528-2525

Taxes en sus
1995 G20
à partir de
25 900\$*



Taxes en sus
I30 1996
à partir de
37 800\$*

Le vin nouveau est arrivé



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

La direction de la Société des alcools de Québec n'avait rien ménagé, hier midi, au Plaza Universel, pour faire un événement de l'arrivée du vin nouveau. Les représentants des confréries vigneuses étaient sur place, et le chroniqueur œnologique du SOLEIL, M. Jean-Gilles Jutras, animait la cérémonie avec le directeur des relations publiques de la SAQ, M. Jean Chouzenoux. Deux «volontaires», M. Guy Dombrowski des Compagnons du Beaujolais et M. Michel Toussaint de la Maison des Vins de Québec furent invités, à la joie de tous, à fouler le raisin à pieds nus, comme le veut la tradition, sous l'oeil d'un chevalier des Costes du Rhône, M. Claude Léveillé. Des dizaines de restaurateurs avaient répondu à l'invitation. P.C.

VAL-BÉLAIR

Les voleurs partent bredouilles

Deux hommes armés, l'un d'un bâton de baseball et l'autre d'une arme à feu de calibre .12, ont tenté de pénétrer

dans une résidence de la rue de la Montagne, à Val-Bélair, pour y perpétrer un vol vers 19h55 hier. Trois personnes se trouvaient dans la maison lors de la visite des voleurs, soit un homme, son épouse et son enfant. L'homme a résisté aux voleurs, qui l'ont battu, lui infligeant de légères blessures, soit des coupures à la tête. Voyant la

résistance de leur victime et craignant que la police ne soit alertée par les cris de la dame, les voleurs ont finalement pris la fuite bredouilles. Une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec et l'Unité des crimes contre la personne de la sûreté municipale de Québec, afin de retracer les deux voleurs. C.B.

CHICOUTIMI

Un camion explosif

Un accident dont les conséquences auraient pu être catastrophiques est survenu vers 9h hier matin, alors qu'un camion contenant du gaz propane a heurté de plein fouet un véhicule qui venait en sens inverse sur la route 175, à la sortie du Parc des Laurentides, près de Laterrière. Le camionneur a perdu le contrôle de son poids lourd dans une courbe à cause de l'état de la chaussée, rendue glissante par la pluie. Le camion est entré en collision avec une automobile avant d'aller finir sa course dans un profond fossé. Personne n'a heureusement été blessé dans l'accident. Il a fallu toute la journée pour vider le camion de son chargement, opération qui a nécessité le déploiement de mesures sécuritaires spéciales. C.B.

L'ANCIENNE-LORETTE

Gel des taxes

Le maire réélu pour un quatrième mandat à L'Ancienne-Lorette, M. Émile Loranger, fera encore des heureux dans sa municipalité en 1996 puisqu'il vient d'annoncer que le compte de taxes moyen ne subira pas de hausse. En même temps, M. Loranger croit être encore en mesure de réduire la dette pour une 13e année. En 1995, la dette a été réduite de près de 1 million pour la ramener autour de 3,7 millions\$. Elle était de 14,5 millions\$ en 1983 quand M. Loranger a pris le pouvoir. Dans son discours hier soir, le maire a dit qu'il envisageait un surplus budgétaire d'environ 500 000\$ pour 1995 et que la municipalité avait respecté son budget. Ce, malgré un ralentissement du développement résidentiel, qui a connu une baisse de 60%. B.R.

LÉVIS-PINTENDRE

Les maires vantent le 9-1-1

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

LÉVIS — Les services ambulanciers, policiers et des pompiers seront en quelque sorte plus près des populations de Pintendre et Lévis à compter du 28 novembre, avec la mise en service du 9-1-1. C'est ce qui est ressorti des propos des maires de Lévis et Pintendre, Denis Guay et Albert Lachance, à l'occasion d'une conférence de presse, hier.

Les services de secours seront effectivement plus près des populations des deux villes soeurs, ne serait-ce que le délai de répartition d'un appel sera encore accéléré parce que totalement pris en charge par les répartiteurs. Et que le 9-1-1 permet de situer instantanément et très exactement la provenance d'un appel.

D'ailleurs, le maire de Lévis préfère utiliser l'expression «service d'intervention rapide» plutôt que de parler d'urgence 9-1-1. Et la ville de Lévis changera même le numéro actuel du Service de sécurité publique pour le 838-4115, histoire d'amener la population à déprogrammer ses téléphones ayant en mémoire l'ancien numéro de sa Sécurité publique, ceci en faveur du 9-1-1.

Pour le maire de Pintendre, Albert Lachance, il ne fait pas de doute que le nouveau 9-1-1 est porteur d'une «meilleure qualité de services». Le nouveau service d'intervention rapide qui, à un mois des Fêtes, prend l'aspect d'un cadeau de Noël ne tombe toutefois pas du ciel. Après plusieurs mois de pourparlers, les villes de Lévis et Pintendre avaient annoncé en juin la conclusion d'une entente de principe avec Québec. Ce ne sera pas une nouveauté pour la ville de Jean-Paul L'Allier. Le système 9-1-1 de Québec et ses 12 répartiteurs, avec en seconde ligne l'armée des téléphonistes de Bell, desservent déjà une bonne demi-douzaine de localités de la Rivière-Nord.

«Je vous rappelle que le choix de Québec est motivé par l'assurance qu'on nous donne que les débordements en cas de sinistres majeurs seront évités, et surtout, que nos partenaires de la MRC de Desjardins pourront bénéficier de conditions facilitantes pour offrir ce service à leur population lorsqu'ils le décideront», a précisé M. Guay.

Pour Lévis, l'adhésion au 9-1-1 de Québec représente une facture annuelle de 70 000\$. Pour Pintendre, quelque 12 000\$. Pour leur part, les abonnés de Bell recevront un compte de 79¢ par mois.

Le CN s'apprête à autoriser la construction de la piste Jacques-Cartier/Portneuf

MICHEL GODIN
Collaboration spéciale

PORTNEUF — Après plusieurs mois de tergiversation, le Canadien National s'apprête à autoriser le Comité d'aménagement de la piste Jacques-Cartier/Portneuf à construire un corridor multifonctionnel de six kilomètres entre Shannon et Rivière-à-Pierre à même les emprises ferroviaires désaffectées de la compagnie.

Cependant, le comité devra auparavant accepter la proposition de bail temporaire qui sera envoyée par le CN au cours des prochains jours. «Ça s'annonce très positif même si on ne connaît pas les détails de la proposition. Nous allons voir ensemble (le comité) si elle est recevable», a indiqué, hier, la présidente du Comité d'aménagement et de développement de la piste, Mme Danielle Larose.

Le Canadien National offrirait un bail transitoire permettant au comité de commencer les travaux pendant que la compagnie ferroviaire complète ses transferts de propriétés au gouvernement. Des transferts qui sont beaucoup plus longs que prévu en raison des nombreuses vérifications de sites qui doivent être effectuées. Ensuite, un bail à long terme, on parle de 60 ans, serait signé entre le gouvernement du Québec et les MRC de Portneuf et de la Jacques-Cartier.

Entre-temps, le comité pourrait se mettre à l'oeuvre et exécuter le plan d'aménagement présenté il y a un an, presque jour pour jour. Selon ce plan, les 28 premiers kilomètres de piste reliant Shannon-Saint-Raymond seraient fabriqués à partir d'un dérivé d'asphalte appelé émuloal. La dernière section de 34,5 kilomètres se rendant jusqu'à Rivière-à-Pierre serait pour sa part sur une base de poussière de pierre. Pour l'instant, seuls les

travaux préliminaires pourraient être faits. Les autres phases débuteraient au printemps prochain.

Une fois complété, ce corridor cyclable de 63 kilomètres relierait Shannon à Rivière-à-Pierre, en passant par cinq autres municipalités et deux comtés. Malgré le retard qu'a pris le projet, Danielle Larose n'écarter pas la possibilité de voir les cyclistes rouler sur la piste dès la fin de l'été 1996. Un montant de 1,1 million\$ est prévu pour l'acquisition et l'aménagement de la piste, 1,3 million\$ pour sa construction et un peu plus de 1 demi-million\$ pour l'ajout de haltes et d'aires d'accueil. Le coût du projet est estimé à 3 millions\$.



CONNAISSEZ-VOUS ROSEMARY?

ÉDITION LIMITÉE EN EXCLUSIVITÉ CHEZ BIRKS. VOICI LA FIGURINE ROYAL DOULTON DE 1996. ELLE VOUS EST OFFERTE AVEC SON PROPRE CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ (SOCLE EN BOIS INCLUS). 280 \$

• PLACE STE-FOY 653-4035 •



VOUS N'EN CROIREZ PAS VOS OREILLES!

CES MAGNIFIQUES BOUCLES D'OREILLES EN OR 14 CARATS VOUS SONT PROPOSÉES À DES PRIX VRAIMENT AVANTAGEUX: PETITES 95 \$ (COUR. 135\$), MOYENNES 149 \$ (COUR. 195\$), GRANDES 195 \$ (COUR. 275\$).

• PLACE STE-FOY 653-4035 •




Gants de conduite



Chaud devant! Avec son moteur 2,4 litres de 150 chevaux et sa boîte manuelle à 5 vitesses, la nouvelle Sunfire GT 1996 fait fondre l'asphalte et tourner les têtes.

SUNFIRE **PONTIAC**
LA PASSION DE CONDUIRE

Les culottes à terre

Émoi et rigolade hier matin dans le petit milieu journalistique. On s'est bidonné en lisant la chronique du columnist Nick Auf der Maur de The Gazette. Il racontait à la page deux de son journal que « la semaine dernière », un chroniqueur sportif a été pris « les culottes à terre » par l'émission « Surprise sur prise ».

L'histoire vaut la peine d'être racontée. C'est une occasion en or de faire l'autopsie d'une rumeur et de voir comment on peut tricoter un scoop en tordant la vérité. Dans cet article intitulé « Candid camera caught sports columnist with pants down », l'auteur raconte qu'un journaliste sportif qui cherchait une maison s'est rendu visiter avec sa femme une cabane luxueuse. Comme dans les classiques de « Surprise sur prise », l'agent d'immeuble s'est éclipsé, laissant le couple seul, sous l'œil de la caméra. Or, voilà-y pas qu'ils remarquent une « valise », y découvrent une grosse liasse de billets, s'en mettent plein les poches. Jusque dans le sac et le soutien-gorge de madame. Quand l'agent revient, le duo prend un air innocent. Survient enfin le propriétaire de la maison qui trouve sa valise alléguée. The Gazette conclut, sans jamais identifier le journaliste et sa compagnie, que le producteur n'a pu obtenir leur consentement pour diffuser le gag à la télévision.

Qui donc était la victime de Béliveau? Réjean Tremblay. Et la femme supposée remplir son soutien-gorge? Fabienne Larouche.

Je le sais parce que The Gazette a déjà publié

en 1991 une version de cette histoire qui date de 1989! Avec des variantes importantes, comme dans les versions des évangiles. Je le sais, parce que The Gazette avait dû se rétracter quelques jours plus tard. Mais hier, le journal atteint d'amnésie a ressorti ce vieux stock.

Le 3 février 1991, le nom de Réjean Tremblay coiffait en gros titre un papier de Peter Pearson sur le phénomène « Surprise sur prise ». Il était intitulé: « The show Réjean Tremblay doesn't want you to see ». (L'émission que Réjean Tremblay ne veut pas que vous voyiez).

Pearson racontait le début de l'histoire, en laissant deviner fidèlement la conclusion. Le couple s'était rendu visiter une maison. Or, pendant que l'agent d'immeuble et la blonde de Tremblay causaient, Réjean est descendu au sous-sol où il a découvert des milliers de dollars cachés derrière un panneau branlant. Le reporter affirmait que Réjean Tremblay avait refusé qu'on diffuse l'histoire. Il citait François Morin, vice-président de Pram producteur de l'émission selon qui le chroniqueur Tremblay était tellement « mortifié » qu'il a refusé de donner son autorisation.

Je vous entends dire: quel être malhonnête que ce Bleu! Il s'est empli les poches! Mais avant de le juger, attendez de lire la suite. L'affaire ne s'arrête pas là.



Ghislaine Rheault

Cinq jours plus tard, The Gazette s'est rétracté: Réjean Tremblay avait donné son accord pour la diffusion de l'émission. C'est le producteur qui a décidé de ne pas la diffuser a précisé le journal en s'excusant sans toutefois raconter le fin mot de l'histoire.

Le lendemain, 9 février 1991, la journaliste Louise Cousineau de La Presse a rempli tous les pointillés. Elle seule a vu, de ses yeux vu, les images supposément incriminantes. Fabienne Larouche était complice de la bande de Marcel Béliveau. En visitant la cave en terre battue, Fabienne a buté sur une boîte à biscuits à demi-enterrée. Un gros paquet de billets y était caché. Réjean a mis les coupures de 100 \$ dans sa poche et laissé celles de 20 \$ et de 50 \$ dans la boîte. Au rez-de-chaussée, le duo a rencontré un autre couple qui n'avait pas assez d'argent pour le paiement initial. Réjean a alors joué au Robin des bois, il leur a remis le magot: 11 000 \$. L'agent retourné au sous-sol a découvert la boîte vide. C'était une finale étrange. Car Réjean Tremblay réputé pour être un peu radin, n'a pas la fibre d'un Robin des Bois!

Le journaliste sportif a accepté que l'émission soit diffusée. Il a touché le chèque de 237 \$ destiné aux victimes. Mais Pram a jugé que l'image et le son n'étaient pas de qualité. Le piège a été tendu de nouveau pour Patrick Bourgeois des B.B.

Si Marcel Béliveau avait présenté la version Larouche-Tremblay, il n'aurait pas montré Réjean en train d'empocher l'argent a-t-il déclaré à Louise Cousineau. « On ne veut pas faire passer le monde pour des voleurs! » Doublement étrange!

Même si Réjean Tremblay jure qu'il n'était pas dans le coup, sa collègue l'a soupçonné d'avoir joué la comédie. « J'ai été mystifié jusqu'à la dernière minute », m'a-t-il dit hier. Il était étonné de lire encore cette histoire dans The Gazette. Mais ce faisant, il admet avoir succombé à la tentation avant d'être soudainement touché par la grâce!

Le producteur de Pram M. Pierre Robert défend la même version: « Réjean n'a jamais eu honte de cette histoire. Il n'a jamais refusé qu'elle soit diffusée. » Il ne comprend pas que le chroniqueur de The Gazette ait pu déformer à ce point les faits sans vérifier. « Surprise sur prise » n'a fait aucun tournage la semaine dernière dit M. Robert.

Voilà pour l'autopsie d'une rumeur. Voulez-vous en entendre une autre? Ne le répétez pas, mais il paraît que les journalistes de The Gazette en veulent à Tremblay à cause de ses opinions politiques! D'où leur acharnement. Je réserve la dissection de ce bruit pour une autre fois.

Quant à Nick Auf der Maur, j'ai tenté hier par quatre fois de le joindre à son journal et à son domicile. En vain. Il devait être trop empêtré dans ses pantalons pour courir au téléphone. Car en triturant cette vieille histoire, en la présentant comme un scoop, c'est lui qui s'est fait prendre les culottes à terre.

PROJET DE 15 MILLIONS \$

4 soumissionnaires à l'îlot Mont-Carmel

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

QUÉBEC — Quatre entreprises ont fait des soumissions pour la réalisation d'un projet immobilier de 15 millions \$ à l'îlot Mont-Carmel, dans le Vieux-Québec, et c'est la Compagnie immobilière Gueymard, de Montréal, qui a été choisie.

Le feu vert est donc donné pour la réalisation de la revitalisation de ce secteur de la rue Saint-Louis. Depuis une trentaine d'années que tant la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain que la ville et le gouvernement du Québec font des efforts en ce sens.

Le projet consiste en la démolition de l'édifice situé au 39, rue Saint-Louis, communément appelé « verrue jaune au coeur du Vieux-Québec », propriété de la Société immobilière du Québec (SIQ) puis en la construction d'environ 70 condominiums, d'un stationnement souterrain de plus de 200 espaces et la création d'un parc accessible au public. Le tout se réalisera au coin des rues Haldimand et Saint-Louis.

Le représentant de la compagnie Gueymard, M. Maurice Gareau qu'une majorité des logements auront deux chambres à coucher. La fourchette des prix variera de 100 000 \$ à 300 000 \$.

L'entreprise ira en prévente dès février 1996, devrait procéder à la démolition du 39, Saint-Louis au printemps ou tôt à l'automne (« on ne veut pas nuire à la saison touristique ») et l'ensemble du projet devrait être terminé en septembre 1997.

Gueymard et associé a obtenu le projet parce que c'est l'entreprise qui demandait le moins d'aide financière provenant des fonds publics. Un montant total de 1 250 000 \$ sera défrayé par la Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) et la SIQ. La SOMHADEC fournira 950 000 \$ en vertu de l'entente entre le ministère de la Culture et la ville et la SIQ, 300 000 \$.

Le maire L'Allier croit que la demande sera forte pour ces condominiums malgré le haut taux de vacance dans les édifices à logements multiples dans la région parce que les logements de milieu et haut de gamme sont les plus en demande.

Si le projet voit enfin le jour, c'est en grande partie dû à l'ex-directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, M. Pierre Talbot, qui, via la Société de rénovation Maillou dont il est à toutes fins utiles l'âme, oeuvre depuis de nombreuses années dans le but de revitaliser ce secteur du Vieux-Québec.

EN BREF

THETFORD MINES

Surplus de 175 000 \$

La ville de Thetford Mines croit être en mesure de réaliser un surplus budgétaire de 175 000 \$ pour l'exercice 1995. Le maire Henri Therrien indique que ces résultats sont particulièrement attribuables à des recettes non prévisibles, tels la perception des droits sur les mutations immobilières et l'intérêt sur arrérages de taxes. Pour 1995, la ville a réalisé des travaux d'immobilisation de l'ordre de 9 millions \$. La ville vise à réduire rapidement le pourcentage consacré au remboursement de la dette de 13 963 978 \$. P.T.

DE NOUVEAU CETTE ANNÉE!

Venez faire la fête au

VINO
NOVELLO



SAINTE-FOY CHARLESBOURG
3077, chemin Saint-Louis 7685, 1^{er} Avenue
659-5628 627-0161

L'INCROYABLE
VENTE 8 HEURES

SAMEDI 18 NOVEMBRE



Ces canapés en cuir véritable aqua foncé donneront au cœur de votre maison tout le charme et le confort actuel indispensable.

Tels que présentés :

CANAPÉ 2 PLACES 888 \$
CANAPÉ 3 PLACES 1 188 \$

Quantité limitée.

Vaste choix de coloris moyennant un léger supplément.

COMMENCEZ À PAYER DANS
1 AN

LA GALERIE
DU MEUBLE

CLASSIQUE : 1215, boul. Charest O., Québec 681-0171
CONTEMPORAIN : 18, rue Courcellette, Québec 681-0171
ROCHE BOBOIS : 9, rue Courcellette, Québec 681-4101
RIVE-SUD : 170, rte Kennedy, Lévis 838-9982

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30 • Jeudi et vendredi 9 h à 21 h • Samedi 9 h à 17 h • Dimanche 12 h à 17 h

*12 novembre 1996. Conditionnel à l'approbation du crédit • Acompte 30 %

LES MINI
CAUSERIES
DE LA GALERIE

Vous êtes intéressé par la décoration ou le mobilier? Vous désirez en savoir plus...

Profitez gratuitement de nos mini-causeries d'une durée de 45 minutes.

CALENDRIER

LES MEUBLES
EN CUIR

Jeudi
30 novembre 1995
19 h

Vous serez mieux informé sur les différents aspects du cuir tels ses caractéristiques, ses avantages, les points les plus importants pour juger en toute confiance de la qualité d'un meuble en cuir, l'entretien, les tendances, et bien plus.

LES MEUBLES
EN TISSU

Samedi
2 décembre 1995
10 h

Vous connaîtrez les points les plus importants qui caractérisent les meubles en tissu : comment choisir le style de meuble et le tissu qui correspondent le mieux à vos goûts et à vos besoins, quels sont les tissus qui offrent le meilleur rapport qualité-prix, et beaucoup plus.

LES MEUBLES
EN BOIS

samedi
9 décembre 1995
19 h

Vous serez mieux renseigné sur la fabrication des meubles en bois, le bois massif, les placages, les essences de bois, les finitions, les styles, l'entretien et plus encore.

SUJET À VENIR
LES NOUVELLES
TENDANCES EN
DÉCORATION

AU PROGRAMME
POUR LES ENFANTS
LE ROI LION.

POUR
RÉSERVATION
681.0171

LA GALERIE
DU MEUBLE

SAMEDI
18 NOVEMBRE
Courrez la chance
de gagner votre achat

Matte veut retirer son plaidoyer de culpabilité

Condamné à 12 ans pour agression sexuelle

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Condamné le mois dernier à 12 ans de pénitencier pour une sauvage agression sur son ex-conjointe, Jacques Matte, de Cap-Santé, demande à la cour d'appel de lui permettre de retirer son plaidoyer de culpabilité. Dans une seconde requête, il demande au tribunal de deuxième instance la permission de porter sa sentence en appel.

Avant que le juge Gilles Bergeron la lui impose, l'individu de 39 ans incarcéré présentement à Sainte-Anne-des-Plaines avait plaidé coupable à l'accusation de tentative de meurtre. En février, à sa résidence, Matte avait poussé la jeune femme de 27 ans au sous-sol et lui avait arraché ses vêtements.

Il l'avait ensuite frappée à coups de poing et de pied puis lui avait agressé violemment et sauvagement les organes génitaux, allant jusqu'à lui déchirer la peau en la mordant. Il l'avait en outre aspergée d'essence, lui avait coupé les cheveux et lui avait frotté la tête avec une brosse de métal. Il avait enfin mis le feu au sous-sol.

Dans sa requête à la cour d'appel, Matte soutient maintenant que son plaidoyer de culpabilité n'a pas été fait de façon libre et volontaire. Son avocat, ajoute-t-il, ne l'a pas informé convenablement des conséquences. Faisant pression sur lui pour qu'il plaide coupable, celle-ci lui aurait affirmé qu'un éventuel témoignage de la victime lui serait fatal.

Maintenant toujours son innocence, Matte explique qu'il ne voulait pas admettre sa culpabilité. Selon lui, son refus a mécontenté son avocat car elle avait déjà prévenu le procureur de la

Couronne qu'il y aurait un plaidoyer de culpabilité et ce dernier avait déjà avisé ses témoins de ne pas se présenter.

Quelques minutes avant de se présenter devant le juge, son avocat l'aurait assuré qu'elle avait fait abandonner les chefs d'accusation d'agression sexuelle, d'incendie et de séquestration. Il dit avoir donc été surpris de constater que le chef de tentative de meurtre englobait toutes les accusations, incluant celles qui devaient être abandonnées.

Il n'en a pas moins fait son plaidoyer de culpabilité mais, affirme-t-il, les pressions de son avocat ne lui permettaient pas de bien évaluer ses conseils. Selon lui, il aurait été en mesure d'être acquitté de certaines accusations. Les éléments de preuve dont il disposait, note-t-il, n'ont pas été considérés à leur juste valeur par l'avocate.

La requête de Matte est accompagnée de déclarations assermentées de son frère, de sa belle-sœur et d'un ami qui corroborent sa version des faits. Selon son frère, l'avocate aurait dit qu'il n'y a pas de distinctions importantes entre une accusation de voies de fait graves et celle de tentative de meurtre.

Elle aurait ajouté que la peine maximale à prévoir était de cinq ans et qu'elle croyait être en mesure d'en obtenir une de deux ou trois ans de pénitencier. Lorsque le frère lui a manifesté son intention de déconseiller à Matte de plaider coupable, l'avocate lui aurait rétorqué qu'advenant une condamnation à dix ans de pénitencier, au terme d'un procès, il en porterait la responsabilité.

En ce qui concerne la sentence dont a été écopé Matte, son nouvel avocat, Me Richard Pasquin, soutient qu'elle est « disproportionnée et exagérée ». Selon lui, le juge Bergeron a accordé une importance indue à la condamnation de Matte à une amende, en 1981, pour avoir infligé des voies de fait causant des lésions corporelles à une autre ex-conjointe. Selon Me Pasquin, une peine très inférieure à 12 ans aurait suffi à dissuader de toute récidive.



Jacques Matte

Me Tremblay pourra représenter le Hell's Louis Roy



Louis Roy

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — La déclaration d'inhabileté de Me Martin Tremblay à représenter le Hell's Angel Louis Roy à son enquête préliminaire vient d'être annulée par la cour supérieure, de sorte que, théoriquement, l'avocat pourra revenir au dossier.

Soupçonné du meurtre de Jacques Ferland, en janvier, à Grondines, Roy a commencé à subir son enquête préliminaire, en septembre, en même temps qu'un présumé complice, Sylvain Thiffault. Les deux délateurs des Hell's, Serge Quesnel et Michel Caron, ont aussi participé à ce meurtre, tel qu'admis lors de leurs condamnations.

Or, Quesnel témoignait à l'enquête préliminaire de Thiffault et Roy. Invoquant que le délateur a déjà été client de Me Tremblay, le ministère public a donc demandé que Me Tremblay soit déclaré inhabile à représenter Roy. Le juge Pierre Verdon lui a donné raison et l'avocat s'est retiré, la cause de Roy étant reportée à une date ultérieure alors que celle de Thiffault se poursuivait.

Dans le jugement qu'il vient de rendre, le juge François Tremblay, de la cour supérieure, rejette les deux arguments invoqués par le ministère public, à savoir le secret professionnel et le conflit d'intérêts. En ce qui concerne le premier, une preuve nouvelle, que ne possédait pas le juge Verdon, amène le juge Tremblay à conclure que Quesnel a renoncé implicitement au secret professionnel.

Quant au conflit d'intérêts allégué, il a suffi au juge de constater que, même informé des éléments pertinents, Roy renonce à changer d'avocat. « Une personne raisonnable ne pourrait être convaincue qu'il y a un risque qu'il soit fait usage de renseignements confidentiels sans autorisation », conclut le juge Tremblay.

EN BREF

SAINTE-FOY Deux agresseurs récidivent

Les deux hommes à l'origine des tentatives d'agressions sexuelles survenues mardi soir, à Sainte-Foy, ne commettaient pas leur premier acte de genre, selon la sûreté municipale de l'endroit. Les descriptions des deux individus et de leurs comportements correspondent à plusieurs autres plaintes d'agressions commises récemment sur le territoire de Sainte-Foy, ce qui permet aux enquêteurs d'effectuer des liens entre les faits. La première agression de mardi a eu lieu à 17h20, dans un secteur isolé et mal éclairé de la rue des Compagnons, près de la rue Pollack. Une femme de 20 ans revenait de ses cours lorsqu'un homme l'a saisie par l'arrière et l'a traînée dans les bois. Il lui a ensuite demandé de le masturber. La jeune femme s'est débattue à coups de pieds et a crié, ce qui a eu pour effet de décourager l'agresseur, qui s'est enfui. La description de l'homme, qui a environ 25 ans et qui est de taille moyenne, ainsi que son comportement, permettent aux enquêteurs de relier cette affaire à au moins trois autres. La deuxième agression a eu lieu vers 21h30, dans la rue Myrand. Un homme d'environ 30 ans, portant une grosse barbe, a assailli par l'arrière une femme de 21 ans, lui touchant les parties génitales. L'agresseur, qui avait un comportement très bizarre, répétait frénétiquement les mêmes paroles. Il a fui lorsque la jeune femme a commencé à crier. Des arrestations ne sont toutefois pas sur le point d'être faites, car les policiers disposent de peu d'informations quant aux agresseurs. C. B.

THETFORD MINES Comparution pour le meurtre du restaurateur

Le mystère entourant le meurtre d'un restaurateur de Thetford Mines, abattu d'une balle au coeur le 13 août, devrait bientôt être élucidé, avec la comparution possible d'au moins trois suspects aujourd'hui. La vaste enquête a conduit les policiers à rencontrer un groupe de six à dix personnes, considérées comme des témoins importants et des suspects potentiels, hier. Le propriétaire du restaurant Bravo Pizzeria, Konstantinos Ballas, 48 ans, a été tué en août par deux hommes costauds, l'un vêtu d'une cagoule, l'autre portant des verres fumés et une casquette rouge. Les deux malfaiteurs avaient séquestré les clients et les employés du restaurant dans la chambre froide de la pizzeria, avant de tuer le restaurateur et de s'enfuir avec la caisse. C. B.

TAG Heuer

Bijouterie Webster

LA CONFIANCE EST D'OR

Place l'Ornière 843-1710
Place Quatre-Bourgeois 659-1555
Place de la Cité 656-6657
Galeries Charlesbourg 622-1075
Galeries Chagnon 835-3756

Série 6000
18 karats et acier
Garantie 2 ans
Étanche 200 m
En exclusivité

URGENT !

Nous avons un urgent besoin de matériel usagé.

Équipement de hockey
Patin à glace
Ski alpin
Ski de fond

PAYONS COMPTANT

2002, chemin St-Louis
Sillery, angle Maguire **681-2202**

Vente de tapis orientaux

Une collection prestigieuse de tapis 100% laine et 100% soie provenant de Chine, Inde, Népal, Afghanistan, Pakistan et Turquie. Tous soigneusement tissés à la main dans des formats variés.

RABAIS 40%

MEUBLES Jacques Gaulin INC.

JEAN-TALON

CHAREST-OUEST

2158, boul. Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec) G1N 2G3

681-8106

AVENTURE

ELECTRONIQUE

VENTE DES PRIX

EN CHUTE LIBRE

5200CD

- Processeur PowerPC 603RISC/75MHz avec co-processeur mathématique
- Disque dur 500Mo IDE
- Mémoire 8Mo extensible à 64Mo
- Lecteur Apple SuperDrive 1.44Mo
- Lecteur CD-ROM AppleCD300i
- Mémoire vidéo 1Mo
- Carte de son stéréo 16-bit
- Fax/Modem 14.4 Kbps
- Moniteur couleur 15"

2399⁰⁰

6200CD

- Processeur Power PC 603 RISC/75MHz avec co-processeur mathématique
- Disque dur 1Go IDE
- Mémoire 8Mo extensible à 64Mo
- Lecteur Apple SuperDrive 2.88 HD
- Lecteur CD-ROM AppleCD300i
- Moniteur couleur 15"
- Fax/Modem 14.4 Kbps

2999⁰⁰

STYLEWRITER 1200

- Imprimante à jet d'encre
- Résolution de 720x360 ppp
- Vitesse d'impression de 3ppm
- 64 polices de caractère "TrueType", téléchargeables

279⁰⁰

STYLEWRITER 2400

- Imprimante couleur
- Résolution 720 x 360 ppp en noir
- Vitesse d'impression 3ppm
- 64 fontes "TrueType"
- Alimenteur multiples formats

499⁰⁰

THE DARK EYE

- WIN, MAC CD-ROM

56⁹⁹

CD GODE

- Lecteur CD-ROM 4X externe pour Macintosh

499⁰⁰

JOURNEYMAN PROJECT 2

- IBM-CD
- MAC-CD

64⁹⁹

Les photos peuvent différer des modèles en vente. Certains articles sont des démonstrateurs ou fin de ligne et ne sont pas disponibles dans tous nos magasins. *Durant 30 jours suivant l'achat aux mêmes conditions dans la même région, chez un marchand autorisé qui a la marchandise en stock.

QUÉBEC Ouvert mercredi jusqu'à 21h

Place Lebourgneuf 5500 boul. Des Gradins (418) 628-5500

LÉVIS Ouvert mercredi jusqu'à 21h

Galeries Chagnon 300 Côte du Passage (418) 835-5500

CHICOUTIMI Ouvert mercredi jusqu'à 21h

394 boul. Des Saguenéens (418) 698-3940

BOUTIQUES ► Galeries de la Capitale • Place Fleur de Lys • Place Laurier • Place du Royaume (Chicoutimi) • Place de Ville (Sapèlles) • Centre Rivière-du-Loup • Carrefour St-Georges-de-Boucoie • La Grande Place (Rimouski) • Carrefour Alma (Alma)

LE QUÉBEC LE CANADA

Léonard prévoit une vague de compressions douloureuses

«La population s'attend à un effort significatif et nous devons livrer la marchandise»

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC—S'il promet que l'État ne laissera pas tomber les démunis dans la prochaine vague de compressions budgétaires, le nouveau président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard, ne peut toutefois s'empêcher de prédire que les nouvelles coupes dans les finances publiques vont faire mal.

Dans sa première sortie publique, hier, le président du Conseil du Trésor s'est longuement employé à préparer le terrain en prévision des compressions de plus de 4,7 milliards \$ qui affecteront les dépenses de l'État d'ici 1998.

«L'impact des réductions budgétaires est si important que les citoyens ne pourront échapper à l'impact des

réductions», a déclaré Jacques Léonard devant une centaine de hauts fonctionnaires du gouvernement québécois réunis dans le cadre de la première conférence annuelle du Réseau québécois pour une gouverne efficace, un mouvement initié par le Vérificateur général du Québec, Guy Breton, et par le directeur général du Musée de la civilisation, Roland Arpin.

En soulignant que les «préoccupations» du gouvernement du Parti québécois dans le grand ménage des finances publiques seront de protéger les démunis et de faire preuve d'équité envers tous les contribuables, le président du Conseil du Trésor assure que tous les Québécois «sont prêts à entendre et à accepter le discours de la décroissance des dépenses de l'État, la seule façon d'assurer la pérennité de nos acquis sociaux».

«Nous sommes à un point tournant de l'histoire des finances publiques. La population s'attend à un effort significatif de son gouvernement et nous devons livrer la marchandise», a promis M. Léonard.

Si le peuple est prêt à suivre ses gouvernants sur la route de l'assainisse-

ment des finances publiques, le président du Conseil du Trésor expose qu'il ne le fera pas aveuglément. «Pour amener les citoyens à changer leurs comportements, ils doivent connaître et comprendre la logique des choix budgétaires que nous faisons».

«En conséquence, le défi consistera, au cours des prochains mois, à bien faire comprendre les gestes qui seront posés et à bien expliquer la logique et la nécessité sous-tendant chaque geste, chaque remise en cause dans les services à la population».

Pour faciliter l'acceptation populaire aux coupures de 4,7 milliards \$ qui seront appliquées au cours des deux prochaines années afin d'en arriver à un équilibre des opérations courantes en 1997-98, Jacques Léonard compte

sur la transparence de l'administration publique, «un outil pour améliorer la gestion et le débat démocratique».

«La transparence peut avoir un impact très important, non seulement sur la performance de l'administration publique, mais aussi et surtout sur la perception qu'ont nos concitoyens de l'utilisation faite de leurs impôts et de leurs taxes».

Celui qui détient les cordons de la bourse de l'État estime que la création d'unités autonomes de service et l'obligation pour les ministères de présenter, annuellement, des plans stratégiques établissant les priorités budgétaires constitueraient des pas importants vers une plus grande transparence.

Méthodes d'enquête «douteuses» à la SQ

Ménard n'entend cependant pas enquêter sur ce problème «universel»

KATIA GAGNON
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, reconnaît que les policiers de la Sûreté du Québec emploient effectivement, dans certains cas, des méthodes d'enquête pour le moins douteuses.

«C'est un problème qui va continuer à exister, chez nous comme ailleurs, a-t-il commenté. On s'attaque à des choses qui sont difficiles à transformer. Quand j'ai commencé comme jeune avocat, ces allégations étaient beaucoup plus fréquentes, c'est ce qui me laisse croire qu'il y a eu amélioration.»

M. Ménard ajoute même que la SQ fait, depuis longtemps, l'objet de beaucoup plus de plaintes pour de tels actes que la plupart des autres corps policiers. Les classeurs du palais de justice sont remplis de centaines d'allégations en ce sens, lance-t-il.

Le ministre n'a donc pas semblé surpris outre mesure par l'entrevue, diffusée hier au Point, avec un individu masqué se présentant comme un officier de la Sûreté du Québec, qui déclarait que le parjure, la fabrication de preuves et l'intimidation des suspects sont monnaie courante à la SQ.

À l'entrée du conseil des ministres, M. Ménard s'est plutôt employé à minimiser les déclarations diffusées au Point. «Ne sautons pas aux conclusions tout de suite. On ne sait pas si cette personne est policier. Il est possible que les journalistes aient été pris par quelqu'un qui n'était pas officier», dit-il.

Le ministre Ménard refuse d'ouvrir immédiatement une enquête sur cette affaire, alléguant que le problème est «universel», qu'il existe dans tous les pays du monde. «On n'est pas pour faire enquête dans chaque cas», tranche-t-il. Mais, ajoute-t-il, «s'il y a des allégations sérieuses qui sont faites, elles seront investiguées. Une enquête comme celle-là est beaucoup plus efficace si elle est menée de l'intérieur», dit-il.

BÉGIN ÉBRANLÉ

Mais son collègue de la Justice, Paul

Bégin, semblait pour sa part beaucoup plus ébranlé par les révélations faites au Point, qui, dit-il, sont «extrêmement sérieuses et troublantes».

«C'est une personne qui semble occuper un poste important, donc ce n'est pas banal», ajoute-t-il.

Les deux ministres ont d'ailleurs eu un court entretien dans la limousine de Paul Bégin, tout de suite après le point de presse du ministre Ménard, question d'harmoniser leurs violons.

Comme son collègue, M. Bégin n'a donc pas exclu l'idée d'avoir recours, éventuellement, à une enquête. «Dans la mesure où il serait apportée une preuve au procureur de la couronne dans ce sens-là, des poursuites seront intentées immédiatement, dit-il. Ce qui doit être fait sera fait.»

Et le ministre de la Justice souligne que si des justiciables avaient été condamnés suite à l'emploi de telles méthodes par la SQ, il faudrait rouvrir les dossiers «pour s'assurer que justice a bien été rendue». Mais dans l'imédiat, indique-t-il, aucune action ne peut être prise puisque, sans accusations précises, cela relèverait de la «chasse aux sorcières».

Rappelons qu'un ex-agent de la SQ, Gaétan Rivest, a récemment accusé la



Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard.

Sûreté du Québec de pratiques d'enquêtes douteuses. Par ailleurs, quatre agents de la SQ ont également fait l'objet d'une enquête pour avoir présumément fabriqué des preuves dans

le procès des frères Matticks, soupçonnés de trafic de drogue. Le procès a avorté pour cette raison. Les quatre agents de la SQ doivent, eux, s'expliquer devant les tribunaux.

Le Hir reste aussi

QUÉBEC (PC) — Après une semaine de réflexion, l'ex-ministre de la Restructuration, Richard Le Hir, a décidé de demeurer député du comté d'Iberville.

Selon le président de l'exécutif du comté, Gilles Leduc, il est évident que M. Le Hir a pris la décision de rester.

«Pour nous, c'est clair qu'il reste. Nous n'avons aucune indication contraire. S'il avait décidé de partir, il aurait déjà envoyé sa lettre de démission», affirme-t-il.

Après une semaine de réflexion, M. Le Hir est rentré à son bureau de comté lundi dernier et, après un petit remaniement de son personnel, a pris plusieurs rendez-vous avec des électeurs pour les prochaines semaines, indique M. Leduc, ce qui, selon lui, démontre bien ses intentions.



Jacques Parizeau

Parizeau risque de partir seul

Ses vieux complices veulent continuer

■ QUÉBEC (PC) — Quand Jacques Parizeau avait démissionné du gouvernement Lévesque, en 1984, parce qu'il n'acceptait pas le «beau risque» du fédéralisme canadien, une demi-douzaine de ses collègues ministres l'avaient suivi.

Il semble bien, cette fois-ci, qu'il n'entraînera pas beaucoup de monde dans son sillage lorsqu'il quittera une deuxième fois la vie politique peu avant Noël, surtout pas ses vieux camarades et complices des premiers temps, Camille Laurin et Denis Lazure, que des rumeurs récentes renvoyaient à la maison en même temps que le premier ministre.

Non seulement le Dr Laurin ne songe-t-il pas à délaïsser sa circonscrip-

tion de Bourget mais «c'est avec plaisir et le cœur gonflé d'espoir» qu'il travaillerait avec Lucien Bouchard si ce dernier décide d'assumer la succession de Jacques Parizeau.

«Moi, démissionner? C'est entièrement faux. Je suis entré en politique pour faire la souveraineté du Québec. Après un référendum où on y est presque arrivé, je n'ai pas du tout l'intention de débarquer et j'ai le cœur gonflé d'espoir, a-t-il confié, hier à la Presse canadienne.

«Je suis prêt à travailler, avec plaisir, avec M. Bouchard. C'est un homme que je connais depuis qu'on a négocié à l'Éducation (il était négociateur en chef), un homme en qui j'ai entièrement confiance», a ajouté M. Laurin qui.

Il en est de même pour le député de La Prairie, le Dr Denis Lazure, 70 ans,

qui se sent toujours le cœur à l'ouvrage pour l'avancement de la «cause».

«Bien sûr que je suis disposé à continuer la route aux côtés de M. Bouchard. Je n'ai aucune raison de partir et il me paraît prématuré, pour le moment, de parler de départ dans mon cas», a dit M. Lazure.

Dans l'esprit cependant du ministre de l'Environnement, Jacques Brassard, il ne serait pas dans la nature de Lucien Bouchard de forcer la démission d'un député pour faire place à une personne de son choix. M. Brassard n'écarte toutefois pas la possibilité, lui aussi, que des députés quittent la politique devant telle ou telle tournure des événements.

Ce serait le cas, notamment, de Francis Dufour (Jonquière) et de Benoît Laprise (Roberval) qui ont déjà fait part de leur sentiment à cet égard.

Maintenant, WR Savard brille d'un nouvel éclat.

Pour l'amour du beau,
nous avons pris
le temps de choisir...

...les plus belles perles de culture
et d'eau douce de formes et
de couleurs naturelles.

WR
SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

2485, chemin Saint-Louis, Sillery 418.653.3115

La Société immobilière a son propre club Med

Mission: retrouver du travail à une centaine de chômeurs

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une centaine d'employés de la Société immobilière du Québec se retrouvent sans travail depuis vendredi dernier. Pour les aider à retrouver un emploi dans l'appareil gouvernemental ou dans le secteur privé, la SIQ vient d'ouvrir son propre Club Med.

Depuis le début de la semaine, 75 employés de bureau, techniciens et ouvriers, 23 professionnels et 20 cadres de la SIQ, tous des salariés qui jouissent d'une sécurité d'emploi, bénéficient de ressources mises à la disposition de leur employeur dans l'espoir de dénicher un nouvel emploi.

Pour les encadrer, la société d'État a créé un Centre de services en réaffectation, une unité qui s'inspire du Carrefour Transit (aussi appelé Club Med) mis sur pied par l'Office des ressources humaines pour replacer les employés de la fonction publique mis en disponibilité.

Au cours des derniers mois, la Société immobilière du Québec a entrepris une réduction importante de son effectif.

La moitié des cadres de la société d'État ont été remerciés et près de 20% des fonctionnaires et professionnels ont subi le même sort. Certains ont réussi, depuis, à s'approprier des postes vacants. D'autres employés ont pu être replacés dans des affectations temporaires. En tout et par tout, il reste encore près de 120 personnes à replacer.

Selon Martin Roy, du service des communications de la SIQ, il y a bon espoir que l'on parvienne, à court terme, à dénicher un boulot à tous les employés mis en disponibilité. Un avis que partage Robert Caron, président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ). Il croit cependant que la mission sera plus difficile pour les employés qui ne bénéficient pas d'un droit de retour dans la fonction publique.

Transformée en société d'État, il y a quelques années, la SIQ a rapatrié plusieurs employés de l'ancien ministère des Travaux publics. La plupart de ces employés, en faisant le saut du côté de la société d'État, ont conservé un droit de retour dans l'appareil gouvernemental. Ce n'est pas le cas des salariés embauchés après la transformation de l'ancien ministère. La SIQ doit donc les aider à regarder du côté du secteur privé.

ILLÉGALITÉS LORS DE LA CAMPAGNE RÉFÉRENDAIRE

Le camp du OUI dépose 56 plaintes contre celui du NON

La démission de Daniel Johnson visée par Chevrette

■ QUÉBEC (PC) — Le comité du OUI a porté hier une soixantaine de plaintes d'illégalités contre le camp adverse à la suite du référendum. Si ces plaintes s'avéraient fondées, elles pourraient jusqu'à forcer la démission du chef du NON, Daniel Johnson, croit le ministre Guy Chevrette.

Le dossier de plaintes a été transmis hier au Directeur des élections, Pierre-F. Côté, à qui M. Chevrette et la vice-présidente du Parti québécois Monique Simard ont demandé de « sévir de façon exemplaire ».

Une première série de plaintes concerne la publication de dépliants publicitaires n'affichant pas les mentions prévues par la loi. Puis, des plaintes sont portées contre une vingtaine de compagnies qui ont tenté d'influencer le vote de leurs employés par des mesures « d'intimidation » comme des menaces de fermetures d'entreprises ou des mises à pied en cas de victoire du OUI.

Un cas a été mis en évidence par M^{me} Simard: une lettre transmise par le maire-fondateur de Laval, Jean-Noël Lavoie, ex-député libéral (1960-81), qui a prétendu que les employés municipaux de la deuxième plus grosse ville du Québec pourraient perdre leur emploi en cas de souveraineté du Québec.

D'autres concernent des compagnies de téléphone qui ont offert gratuitement des appels interurbains gratuits à des Canadiens pour qu'ils téléphonent à des Québécois afin de les convaincre de voter NON. Un autre gros dossier de plaintes concerne la manifestation fédéraliste du 27 octobre à Montréal, qui a réuni environ 40 000 personnes.

Selon la plainte du camp du OUI, des réductions de tarifs, et même des billets de train, d'autobus et d'avion gratuits auraient été fournis aux manifestants provenant des autres provinces, à l'encontre de la loi électorale québécoise. Des entreprises auraient également accordé des congés payés à leurs employés pour participer à la manifestation.

Le document fait état du rôle officiel joué par plusieurs personnalités du camp du NON dans cette manifestation, et notamment des personnes suivantes:

- le chef du camp du NON, Daniel Johnson, le premier ministre canadien Jean Chrétien, le chef conservateur Jean Charest et la députée de Marguerite-Bourgeoys Liza Frulla, qui ont pris la parole lors de cet événement;
- le sénateur Pierre-Claude Nolin, l'organisateur libéral Pietro Perrino et le député libéral

fédéral Alfonso Gagliano, qui ont participé à l'organisation;

- les ministres fédéraux Brian Tobin, John Manley, Ralph Goodale, David Anderson et Lloyd Axworthy qui ont « participé activement à la coordination de la manifestation ».

La plainte soutient que MM. Johnson, Charest, et Mmes Lucienne Robillard et Liza Frulla « ont cautionné l'illégalité, alors que le caractère illégal de la manifestation était déjà connu et grandement publicisé. Ils ne peuvent donc renier l'endossement de l'événement et en ont retiré un profit médiatique et politique ».

Le Comité du OUI demande donc au directeur des élections de poursuivre « pour manœuvre électorale frauduleuse » le président du Comité du NON, Daniel Johnson.

Le ministre Guy Chevrette a cité l'article 17 de la Loi de l'Assemblée nationale qui stipule que « le siège d'un député devient vacant si le député est reconnu coupable de manœuvres frauduleuses en matière électorale ».



Le ministre Chevrette et la vice-présidente du PQ, Monique Simard, hier, lors du dépôt des plaintes au Directeur des élections.

Cette manifestation du vendredi 27 octobre a constitué « la plus grande violation de tous les temps de notre loi électorale », a soutenu le ministre Chevrette.

Le Parti libéral a l'intention d'en porter autant

QUÉBEC (PC) — Le directeur du Parti libéral du Québec, Stéphane Bertrand, invite le Parti québécois à « accepter le verdict du référendum et à commencer enfin à gouverner le Québec ».

Réagissant hier au dépôt par le camp du OUI à une soixantaine de plaintes, M. Bertrand a répété l'engagement pris à plusieurs reprises par le chef du NON, Daniel Johnson, que « la loi sera respectée ». Selon lui, « le Parti québécois est très mal placé pour déposer des plaintes après avoir dépensé plus de 24 millions \$ avant le référendum avec des fonds publics pour promouvoir son option ».

M. Bertrand a aussi indiqué que le camp du NON entend déposer une quarantaine d'autres plaintes d'ici peu concernant l'attitude du camp du OUI.

Le directeur des élections, Pierre-F. Côté, a

promis d'étudier la plainte avec le plus de célérité possible. M. Côté devra même embaucher du personnel supplémentaire pour faire face à toutes les plaintes formulées. Le camp du OUI a porté au total 65 plaintes, dont 56 hier, tandis que le camp du NON en a porté 22.

Par ailleurs, le ministre Guy Chevrette a annoncé que des amendements seront apportés sous peu afin de resserrer la Loi électorale et référendaire. Il n'y aura pas d'amendement afin de permettre la tenue d'un deuxième référendum prochainement sur la souveraineté, a expliqué M. Chevrette. La formulation de la loi actuelle pourrait peut-être le permettre sans recourir des amendements législatifs.

Par contre, les amendes prévues pour les contrevenants à la loi seront augmentées afin d'éviter que des infractions ne se multiplient comme le 27 octobre, a-t-il indiqué.



Guy Warnett, Transport Warnett Express, Sainte-Agathe

Des chercheurs de Laval désignent un parasite de la mouche des sables comme diffuseur du sida

■ QUÉBEC (PC) — Un parasite qu'on retrouve sur un insecte, la mouche des sables, favorise le passage du virus du sida à sa phase active, révèle une étude de trois chercheurs de l'université Laval.

L'étude, publiée dans la dernière livraison de la prestigieuse revue internationale *Journal of Virology*, constitue la première démonstration du rôle que joue ce parasite, qui est appelé « Leishmania Donovanii » dans le jargon scientifique.

« Cette découverte revêt une dimension importante dans les régions du monde où cohabitent le VIH et le parasite de la mouche des sables: la cohabitation des deux favorise la progression de la maladie vers le stade sida », a déclaré hier l'un des chercheurs, Michel Tremblay, docteur en médecine expérimentale à l'université Laval.

La mouche des sables et son parasite se retrouvent dans plusieurs pays

au climat chaud, autour du bassin de la Méditerranée, au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique du Sud ou en Inde.

Une récente étude de l'Organisation mondiale de la santé montre que 500 000 personnes sont annuellement infectées par ce parasite et que la moitié d'entre elles sont déjà infectées par le virus du sida.

PIQÛRE

La mouche des sables transmet le parasite aux êtres humains par piqûre. Ce parasite s'attaque, tout comme le virus du sida, aux cellules du système immunitaire.

L'équipe du Dr Tremblay, qui était



Le Dr Michel Tremblay complétée par Richard Bernier et Martin Olivier, tous deux de l'université Laval, et par un chercheur de l'Université du Kentucky, Salvatore Turco,

a démontré que les conditions qui prévalent lorsqu'un individu est attaqué par le parasite enclenchent le mécanisme d'activation du sida.

« La recrudescence du parasite risque donc d'accroître la progression du sida et d'accroître le nombre des victimes », a déclaré Michel Tremblay.

Notons que cette découverte n'a aucune incidence sur le développement du sida dans des régions comme l'Amérique du Nord, puisque qu'on n'y retrouve pas la mouche des sables.

Dans le cadre de leur recherche, les

universitaires ont incubé le parasite avec des cellules infectées du sida, puis ont surveillé l'évolution de leur comportement.

Par l'entremise de la revue *Journal of Virology*, ils préviennent les autorités médicales des pays concernés des dangers de propagation qui existent chez les individus vivant dans les régions où cohabitent les deux virus.

D'autres micro-organismes, comme le virus de l'herpès ou de l'hépatite, peuvent aussi accélérer le processus d'évolution vers le sida.

EN BREF

QUÉBEC

On confirme que la rougeole menace

Le Centre de santé publique est en train de préparer des scénarios sur la manière de contrer les effets d'une nouvelle épidémie de rougeole au Québec. Ils seront soumis prochainement au ministre de la Santé, Jean Rochon, qui devrait donner le feu vert en vue de l'administration d'une deuxième dose du vaccin contre la maladie. « Cette épidémie, compte tenu de la réalité vaccinale, risquerait d'être importante. La majorité des enfants au Québec sont vaccinés contre la rougeole mais les connaissances évoluent et le vaccin actuel protège 90% des enfants, a expliqué, hier, la sous-ministre adjointe de la Santé publique, Mme Christine Colin. « Il reste donc un 10% des enfants qui ont reçu le vaccin et ne sont pas protégés, de sorte qu'une nouvelle épidémie pourrait se développer », ajoute-t-elle. (PC)

Suivez les traces
jusque chez
DEMERS

1^{er} pour...
la qualité
le service
le choix
le prix


DEMERS
BICYCLETES ET SKIS DE FOND
1044, 3^e Avenue, Québec
Tout pour le vélo 529-1012

Ensemble de
ski de fond
à partir de
129⁹⁹\$

Skis, bottes, bâtons,
fixations et pose
incluse.



Pour
VENDRE
ton
AUTO

MannEquin

Faites les meilleurs
achats aux **meilleurs prix**
Cette semaine, tout est réduit de

30%, 40%

et plus

Exemples:

Groupe de PANTALONS

Cour. de 132\$ à 359\$

Spécial

89\$ à 249\$

Groupe de CHANDAILS

Cour. de 191\$ à 359\$

Spécial

109\$ à 209\$

Manteaux 30% de rabais

toutes taxes incluses dans nos prix

PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Ste-Foy

OUVERT LE DIMANCHE
de 12h à 17h

« Je ne me ferai plus prendre

par les fausses promesses d'un concurrent. On me faisait miroiter une économie de 30% que je n'ai jamais vue. Quand j'ai voulu communiquer avec leur service à la clientèle, je me suis fait transférer d'un bureau à l'autre et j'ai dû attendre deux semaines avant d'avoir des réponses à mes questions. Moi, si je dis à un de mes clients qu'il va obtenir 30% d'escompte, il l'obtient. C'est une question de principe. Et j'exige la même chose de mes fournisseurs. Avec Bell, j'ai retrouvé cette fiabilité si précieuse en affaires. »

LES PLANS AVANTAGE™ DE BELL

jusqu'à 60% d'économie

AVANTAGE

1 800 978-BELL

Bell

Bingo: Harcourt s'en va



En butte aux critiques de son parti pour ne pas avoir agi de façon décisive pour mettre fin au scandale du bingo, le premier ministre de la Colombie-Britannique Mike Harcourt a démissionné de son poste de leader du NPD. La voix tremblotante, M. Harcourt a déclaré hier qu'il continuerait à remplir ses fonctions de premier ministre et de leader du parti jusqu'à ce qu'un congrès à la direction soit tenu, probablement au début de l'année prochaine.

EN BREF

CANBERRA

Le Canada ne renoncera pas la monarchie

Le Canada n'a pas l'intention de s'engager sur la même voie que l'Australie et réclamer prochainement son affranchissement de la monarchie britannique. Le premier ministre Jean Chrétien a déjà suffisamment de soucis avec la question du Québec, a-t-il dit. Le projet du gouvernement australien de devenir une république d'ici l'année 2001 et de rompre les liens avec la Grande-Bretagne n'a pas semblé impressionner Jean Chrétien. « J'ai d'autres problèmes pour le moment », a déclaré M. Chrétien hier. « Je dois m'occuper de problèmes au Québec avec ceux qui veulent la séparation, alors je ne veux pas avoir en plus les monarchistes sur le dos. Un problème à la fois. » (PC)

OTTAWA

Des idées pour promouvoir le patriotisme

Parce que les Canadiens ne sont pas enclins à se montrer patriotes, le comité parlementaire du Patrimoine canadien les invite à trouver des moyens pour promouvoir l'unité et l'identité canadiennes. Le but de l'exercice, a précisé le président de ce comité, John Harvard, ce n'est pas de parler de société distincte ni de veto constitutionnel. Ces dossiers relèvent plutôt du Comité sur l'unité canadienne présidé par le ministre des Affaires intergouvernementales, Marcel Massé. Et tous les moyens sont bons. « Nommez-les: festivals, musique, chansons et jumelages. L'imagination des Canadiens débordante », a dit M. Harvard. (PC)

GATINEAU

Le chef au secours de ses policiers en Haïti

Certains conseillers municipaux de Gatineau remettent maintenant en question le voyage en Haïti du chef de police de cette municipalité de l'Outaouais, Joël Chéruef. Ce dernier veut s'absenter pour une semaine en décembre afin d'aller « remonter le moral » aux quatre policiers de Gatineau qui participent à une mission de paix en Haïti. Le comité exécutif de la ville de Gatineau a même accepté d'accorder 1000 \$ au chef de police pour ce voyage. « Cette somme est pour les imprévus. Je crois que les billets d'avion seront payés par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) », a dit le maire, Guy LaCroix, hier. Si le chef de la police de Gatineau se tourne vers le conseil municipal pour lui demander de défrayer les coûts de son voyage, il fera face à une vive opposition des conseillers Thérèse Cyr et Simon Racine. (PC)

DOSSIERS FÉDÉRAL/PROVINCIAL

Québec négociera directement avec Ottawa plutôt que dans le cadre de conférences

■ QUÉBEC (PC) — Le Québec défendra ses dossiers sur une base bilatérale avec le gouvernement fédéral plutôt que de participer aux conférences fédérales-provinciales, un processus « discrédité », a indiqué hier la ministre des Affaires intergouvernementales, Louise Beaudoin.

« Nous dirons ce que nous avons à dire sur chaque dossier et nous défendrons les intérêts du Québec sur une base bilatérale, avec le gouvernement fédéral. C'est là que ça compte parce que ce sont eux qui prennent les décisions », soutient la ministre Beaudoin. Le gouvernement péquiste fera connaître, d'ici deux semaines, sa politique officielle en ce qui a trait à la

participation à de telles conférences. Mais la ministre Beaudoin et plusieurs de ces collègues montrent, jusqu'à maintenant, bien peu d'enthousiasme.

Au moins trois ministres péquistes ont déjà fait savoir qu'ils ne participeraient pas à des conférences fédérales-provinciales dans leurs secteurs respectifs. Il s'agit des ministres Marcel Landry (Pêches), François Gen-

dron (Ressources naturelles) et Jacques Brassard (Environnement).

Donner un indice qu'il s'est passé quelque chose le 30 octobre

« Il est logique de donner un indice qu'il s'est passé quelque chose le 30 octobre », lance François Gendron, qui n'enverra pas même un observateur à la prochaine rencontre sur des questions énergétiques.

« Quand on dit que le résultat référendaire a une signification, il est bien évident que ça va dans ce sens-là. De

peuple à peuple », acquiesce Mme Beaudoin.

On se défend bien, au gouvernement d'avoir adopté la politique de la chaise vide. « Notre décision est prise pour une conférence seulement », dit le ministre Gendron. Mais Mme Beaudoin affirme clairement que les discussions en bilatéral avec le gouvernement fédéral prévaudront sur ces conférences avec les autres provinces.

« Les forums multilatéraux sont discrédités, et ce depuis longtemps, poursuit-elle. Ces conférences multilatérales où le Québec, comme le disait si bien M. Bourassa, est à un sur 12 », d'ajouter Mme Beaudoin.



Santé Québec aurait ses tabac-macoutes

FRANCE PILON
Le Droit

■ HULL — Québec veut mettre sur pied une « police du tabac ». Formés par les Régies régionales, des inspecteurs surveilleraient l'application de la loi antitabac. Ils pourraient distribuer des contraventions aux fumeurs qui enfreignent la loi. Ceux-ci pourraient cependant les contester en cour, comme c'est le cas pour les infractions au Code de la route.

C'est ce qu'a révélé M. Donald Déry, coordonnateur du module promotion de la santé à la Direction de la Santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

M. Déry, qui est responsable du dossier du tabagisme, a indiqué que des représentants des 18 Régies régionales ont été convoqués pour le début de décembre à une session de formation de deux jours pour les habiliter à for-

mer des inspecteurs. Ce sont les Régies régionales qui auront la responsabilité de former les inspecteurs qui pourraient être 300 dans l'Outaouais, a indiqué M. Déry.

Ces inspecteurs seront recrutés dans les différents édifices publics visés par la loi, comme les hôpitaux, les écoles, les CLSC, les centres d'accueil. Ils veilleront à l'application de la loi et pourront émettre des contraventions en toute légalité.

« Idéalement, on espère avoir des inspecteurs dans tous les établissements visés par la loi ».

Une fois ceux-ci formés, ils pourront entrer en fonction au printemps, a-t-il ajouté.

« La loi 84 sur la protection des non-fumeurs est assez permissive, a indiqué M. Déry. Il est difficile aussi de la faire respecter puisque les mesures sont presque inexistantes et les plaintes restent sans réponse ».

La loi s'applique aux organismes gouvernementaux, municipaux et scolaires mais a beaucoup de trous. Par exemple s'il est interdit de fumer dans les salles de classe, la loi ne dit rien quant à l'usage du tabac dans les corridors d'une école. Une étude a démontré que 10 à 15 % des écoles du Québec sont « sans fumée » alors que dans le reste du Canada, l'usage du tabac est banni dans 60 % des écoles, a

indiqué M. Déry.

Les gens ne réalisent pas la gravité de la situation, dit-il. En Outaouais, à chaque année, 400 décès sont dus au tabagisme. « C'est comme si un 707 s'écrasait chaque année », soutient M. Déry. Le ministre de la Santé Jean Rochon veut corriger la situation. C'est dans cette intention qu'il a lancé mardi une consultation publique pour renforcer la loi et réduire le tabagisme.

Les Québécois sont en tête du peloton avec 38 % de fumeurs comparativement à la moyenne canadienne qui est de 27 %. La situation est particulièrement préoccupante chez les jeunes. Une étude auprès de 3000 élèves de l'Outaouais a montré que 45 % d'entre eux fumaient régulièrement ou occasionnellement. La baisse du prix des cigarettes, il y a trois ans a entraîné une augmentation de 18 % de fumeurs chez les jeunes, a ajouté M. Déry.



Dans un proche avenir, ça pourrait être moins drôle d'ignorer l'interdiction de fumer dans les endroits publics.

ÉLECTION DANS BERTRAND

Le député Thérien dit n'avoir rien vu, rien entendu

LAVAL (PC) — Le député libéral de Bertrand, Robert Thérien, a soutenu hier n'avoir prêté aucune attention aux vives discussions qui avaient cours durant la campagne électorale de 1994 au sujet du droit des villégiateurs de voter dans cette circonscription.

Au 17^e jour de son procès pour fraude électorale, M. Thérien a assuré les trois juges de la Cour du Québec qu'il n'avait « jamais » prêté attention à ce débat. Il a également affirmé n'avoir jamais posé de questions à ce sujet tant au conseiller juridique de l'Association libérale de Bertrand, Me Alfred Bélisle, qu'à son successeur.

« Est-ce que cette question est venue à vos oreilles pendant la campagne? », a demandé Me Louis Demers, qui représente les intérêts de la candidate péquiste défaite dans Bertrand, Monique Simard.

« Non, à ma souvenance, non », a répondu M. Thérien.

De même, le député Thérien ne se serait pas davantage préoccupé des articles de journaux et des communiqués émis par le Parti québécois, à la fin d'août et au début de septembre, dénonçant les membres du Parti libéral du Québec qui inscrivait des villégiateurs lors du processus de révision afin qu'ils puissent voter dans Bertrand le jour du scrutin.

« C'était dans les journaux. Je les lis. J'ai continué à faire du porte-à-porte, à voir 200 personnes par jour. Ce n'était pas ma préoccupation ce qui était écrit dans les journaux et les communiqués du PQ, a dit M. Thérien.

Par ailleurs, le député a soutenu que même si sa famille et lui vivaient à Sainte-Anne des Plaines entre 1990 et 1994, l'objectif du couple était de retourner vivre à Sainte-Adèle (dans Bertrand) aussitôt que la conjoncture le lui permettrait. Comme il s'est établi à Sainte-Adèle à l'été 1994, c'est à cet endroit qu'il s'est inscrit et qu'il a voté le 12 septembre, a-t-il expliqué.

La preuve a démontré que le 25 ou 26 septembre, soit 13 ou 14 jours après l'élection, la famille Thérien est retournée vivre à Sainte-Anne des Plaines. Le député a fait valoir qu'il en allait de la sécurité et de la santé de sa famille, compte tenu des menaces dont elle faisait l'objet.

Ce procès amorcé le 4 juillet se poursuivra lundi. Si les trois juges concluent qu'une manœuvre électorale frauduleuse a été commise par le député Thérien ou par quelqu'un d'autre, avec son assentiment, l'élection dans Bertrand sera déclarée nulle.

EN BREF

TVA s'excuse

Le réseau TVA s'est excusé, hier, d'avoir fourni des chiffres erronés sur les indices d'écoute des bulletins de nouvelles de son concurrent, Radio-Canada, publiés dans deux quotidiens montréalais mardi. Ainsi, la moyenne d'écoute du Téléjournal de Bernard Derome pour les cinq jours de la semaine dernière n'est pas de 499 000 mais de 519 000 téléspectateurs, comparativement à 576 000 pour TVA. Ces nouveaux chiffres ne changent rien au fait que la SRC a perdu la bataille de l'information de fin de soirée la semaine dernière. Lundi cependant, la SRC a battu TVA en obtenant 593 000 téléspectateurs contre 470 000 pour TVA. L'un et l'autre s'entendent là-dessus.



Voici Jonathan. Jonathan a 5 ans. Hier, son père et sa mère ont acheté un ordinateur pour la maison. Cette nouvelle acquisition lui a fait très plaisir, même si ses parents ne l'ont pas acheté que pour lui. Pour Jonathan, l'ordinateur est arrivé à la maison comme par magie. Pourtant, l'achat a été plus difficile à réaliser que ses parents ne l'imaginaient; ils ont dû mûrement réfléchir avant de se décider. Ils se sont d'abord soigneusement renseignés, puis, ils ont choisi un ordinateur Macintosh™ d'Apple™ pour les raisons suivantes :

— *C'est compatible.* Tous les ordinateurs Macintosh comprennent l'échangeur PC Exchange™. Il permet d'ouvrir et de modifier la plupart des documents MS-DOS et Windows, sans même avoir le programme d'origine. De plus, tous les ordinateurs Macintosh munis d'un PowerPC™ peuvent faire fonctionner les logiciels MS-DOS et Windows utilisant SoftWindows d'Insignia Solutions.

— *C'est futuriste.* Avec un Macintosh, vous n'avez pas à craindre la technologie future : elle fait déjà partie du PowerPC, qui vous offre puissance et performance. Le PowerPC est conçu de façon à simplifier les mises à jour et l'expansion.

Depuis hier, il a visité deux fois la forêt tropicale.

Depuis hier, il a décidé qu'il aimait la musique classique, genre Pink Floyd.

Depuis hier, il n'arrête pas de rigoler.

Depuis hier, grâce à ses parents, il a un Macintosh.

— *C'est amusant.* Faire du multimédia, c'est excitant, quand ça marche, et ça fonctionne avec un Macintosh, ce qui n'est pas toujours le cas avec d'autres PC. En effet, contrairement à d'autres PC, tous les Macintosh ont des interfaces audio et vidéo intégrées. En fait, la plupart des ordinateurs Macintosh sont prêts à recevoir l'encodage MPEG. Et avec un Macintosh, les mots brancher et «play» signifient bien brancher et «play», et non brancher et... prier. Macintosh vous permet de devenir rapidement expert en multimédia, tout en vous amusant.

— *C'est facile.* Un Macintosh est facile à utiliser. Un Macintosh est conçu en fonction de l'utilisateur. En fait, il a été le premier ordinateur reconnu pour sa facilité d'utilisation. Et malgré les récents efforts de la concurrence pour le surpasser, il demeure l'ordinateur le plus facile à installer, à comprendre, à utiliser et à acheter. Particulièrement à acheter.

— *C'est imbattable.* Jusqu'à quel point est-il facile à acheter? Eh bien, voici : pour une période de temps limitée, vous n'aurez ni versements ni intérêts à payer avant mai 1996 à l'achat d'un ordinateur Macintosh Performa™ Macintosh PowerBook™ 190 ou Power Macintosh™ 7200 et 7500. De plus, vous obtenez une période d'accès gratuite sur Internet et un prix d'ami sur plusieurs imprimantes.*

— *C'est intelligent.* De nos jours, il y a une foule d'ordinateurs différents sur le marché. Les parents de Jonathan le savent; ils en ont examiné plusieurs avant de choisir un Mac. Ils n'ont pas acheté un Macintosh d'Apple à cause d'une annonce publicitaire, et vous ne le devriez pas non plus. En fait, il n'y a rien de mieux que de constater par soi-même. Passez donc chez votre concessionnaire autorisé Apple dès aujourd'hui. Pour obtenir le nom du concessionnaire près de chez vous, composez le 1 800 665-2775, poste 475. Pour obtenir plus de renseignements sur la gamme de produits Apple, vous pouvez nous visiter sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.apple.ca>



* L'offre de financement pour mai 1996 est valable uniquement sur certains produits Apple. L'offre se termine le 31 décembre 1995 et peut varier ou être prolongée à l'avenir. Un léger acompte peut être exigé. Attribution produits et images d'accès limité aux droits de propriété intellectuelle. Les produits sont offerts jusqu'à épuisement des stocks. Votre offre d'abonnement participatif pour tous les détails. Apple, le logo d'Apple, Macintosh et PowerBook sont des marques déposées et Macintosh PC, Exchange, Macintosh Performa et Power Macintosh sont des marques de commerce d'Apple Computer, Inc. PowerPC est une marque de commerce d'International Business Machines Corporation, utilisée sous licence. MS-DOS est une marque déposée et Windows est une marque de commerce de Microsoft Corporation. SoftWindows est une marque de commerce utilisée sous licence par Insignia Solutions, Inc. de Microsoft Corporation.

LE MONDE

CRISE DU BUDGET

Colère et confusion aux USA

WASHINGTON (AFP et AP)—Bureaux désertés, démarches retardées, voyages annulés, touristes déçus : les États-Unis affrontaient hier les mille et un inconvénients de la vie sans administration.

Alors que le pays s'enfoncé dans une crise budgétaire qui pourrait être la plus longue qu'ait jamais connue un gouvernement américain, colère et confusion étaient de mise.

Outre des jeunes mariés obligés d'annuler leur voyage de noces à l'étranger faute de passeports, bon nombre de personnes, souvent dans des situations déjà précaires — retraités, immigrés — en quête de documents essentiels, se sont retrouvés devant des portes fermées.

Aux quatre coins des États-Unis, les bureaux de la Sécurité Sociale, ceux des services d'immigration et de naturalisation, l'administration fiscale, les services des passeports étaient assaillis par des usagers mécontents, la « fermeture » des services administratifs se traduisant par des drames personnels.

Les centaines de milliers d'employés « non essentiels », 800 000 sur 2,1 millions, renvoyés dans leurs foyers devaient, quant à eux, faire face à l'incertitude et à la possibilité de ne pas être payés. En revanche, les contrôleurs aériens, le personnel de l'armée, les gardiens de prison et tous les fonctionnaires travaillant dans les domaines de la santé et la sécurité publiques ont été maintenus à leur poste.

Chez les touristes étrangers venus visiter musées et monuments, l'incompréhension était totale et les visiteurs étaient souvent interloqués d'apprendre que l'administration de la première puissance du globe puisse mettre la clé sous la porte. « Où sont les gens ? », s'interrogeaient deux banquiers venus d'Autriche devant le Washington Monument. « Que voulez-vous dire, fermeture du gouvernement, comment est-ce possible ? »

JUSQUE DANS L'ESPACE

Les fermetures de services au gouvernement fédéral ont eu des répercussions jusque dans l'espace, forçant l'annulation d'un appel téléphonique du premier ministre Chrétien avec l'astronaute Chris Hadfield.

M. Chrétien devait appeler du Japon M. Hadfield, en orbite à bord d'Atlantis, pour le féliciter. Mais la NASA ayant ramené son effectif de 1200 à 300 employés ces jours-ci, personne ne pouvait coordonner ce qui aurait été un appel fait en pleine nuit du Japon, a expliqué une porte-parole de M. Chrétien.

INTRANSIGEANT

En milieu de soirée hier, les républicains ont proposé une nouvelle loi de finances provisoire qui permettrait à de nombreux services administratifs de fonctionner jusqu'au 5 décembre. Le président Bill Clinton devrait accepter en échange le retour à l'équilibre budgétaire en sept ans. La Maison-Blanche a aussitôt indiqué que le président Clinton opposerait son veto à cette proposition.

Vu la crise actuelle, le président a aussi annoncé qu'il annulait son voyage prévu dimanche et lundi au Japon.

FRANCE

Impôts pour tous

Nouvelles taxes, gel des prestations, aide aux aînés reportée : Juppé sauve la «Sécu» à gros prix

■ PARIS (AFP)—Les Français devront sévèrement freiner leurs dépenses de santé et acquitter tous un nouvel impôt pour combler l'énorme déficit d'une Sécurité sociale en faillite.

Présentant devant l'Assemblée son plan de « refondation » de la protection sociale, sa première grande réforme six mois après son arrivée au pouvoir, le premier ministre Alain Juppé a détaillé un ensemble de mesures dramatiques.

Pour combler le déficit 50 milliards \$ de la «Sécu», M. Juppé a annoncé un nouvel impôt généralisé, intitulé « Remboursement de la Dette sociale » (RDS), d'un taux de 0,5% sur une durée de 13 ans. Seuls les plus démunis y échapperont.

Une partie des cotisations maladie seront progressivement transférées sur un autre impôt mis en place par le gouvernement socialiste de Michel Rocard et dénommé « Contribution sociale généralisée » (CSG).

D'autre part, l'assiette de ces deux impôts — CSG et CRD — sera élargie,

pour toucher les revenus de l'épargne et les prestations sociales.

PROMESSE REPORTÉE

M. Juppé a annoncé que l'aide aux personnes âgées dépendante est reportée d'un an, alors que cette « prestation d'autonomie », une promesse électorale du président Jacques Chirac, devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1996.

Cinq millions de fonctionnaires devraient également, après une concertation gouvernement-syndicats, voir allonger la durée de leurs cotisations de 37,5 à 40 ans pour toucher une retraite à taux plein, comme les autres salariés.

Autre mesure qui sera impopulaire, les familles verront leurs prestations familiales « gelées » en 1996 et leurs allocations familiales imposées à partir

de 1997, et les retraités et les chômeurs devraient payer plus de cotisations.

En plus de ces mesures d'urgence, M. Juppé a annoncé plusieurs réformes structurelles pour aboutir à une « véritable refondation de la Sécurité sociale ».

Un « régime universel » de l'Assurance-maladie sera instauré progressivement pour remplacer 19 régimes particuliers. Créée en 1945, la Sécurité sociale — maladie, accidents du travail, famille et vieillesse — s'étend à huit Français sur dix (47 millions de personnes).

C'est désormais le Parlement qui votera annuellement le budget des régi-



Alain Juppé

mes de base de sécurité sociale, rognant les prérogatives des partenaires sociaux qui les gèrent. Une réforme de la Constitution sera nécessaire pour appliquer cette mesure.

LES MÉDECINS TOUCHÉS

Les médecins français devront respecter des objectifs annuels de dépenses, indexés sur l'inflation, sous peine d'une réduction de leurs honoraires. Un carnet médical sera généralisé pour limiter aussi la multiplication des consultations et examens des patients.

Les étrangers non résidents en France devront payer à l'avance leurs frais d'hospitalisation, hors situation d'urgence.

Les syndicats français ont aussitôt réagi aux mesures en lançant un appel à la grève le 28 novembre, tandis que les fonctionnaires ont lancé un mot d'ordre de grève le 24, pour protester contre le plan de sauvetage de la protection sociale qui les touche particulièrement.

Sur la voie de Rabin



Le premier ministre israélien par intérim, Shimon Peres (à droite), a été officiellement chargé par le président Ezer Weizman hier de former un nouveau gouvernement qui aura à gérer les affaires du pays durant un an jusqu'à l'expiration du mandat de Yitzhak Rabin, assassiné le 4 novembre. L'ancien ministre des Affaires étrangères a fait savoir qu'il ne modifierait pas l'équipe gouvernementale de Rabin et s'est engagé à poursuivre sur la voie de la paix tracée par son prédécesseur. Pendant ce temps, un huitième suspect, une femme de 20 ans soupçonnée d'avoir joué un « rôle central » dans la conspiration pour tuer le premier ministre a été arrêté hier tandis que le chef du groupuscule extrémiste Eyal, auquel a appartenu le meurtrier, a pour sa part été libéré sous caution.

NÉGOCIATIONS DE DAYTON

Les Croates réticents

ZAGREB (AFP)—Les Croates de Bosnie ont exprimé hier leur mécontentement à l'égard des négociations de Dayton en Ohio, menaçant de ne pas signer l'accord de paix en discussion sur la Bosnie dans une lettre adressée au négociateur américain Richard Holbrooke.

Dans cette lettre, le président de la Fédération croato-musulmane, le Croate Kresimir Zubak, met en avant un différend territorial avec la partie serbe sur la Bosanska Posavina.

« Selon l'accord en préparation, les Croates de Bosnie deviendraient des victimes de ces négociations, ce qui est confirmé par le sort réservé à la Bosanska Posavina », poursuit M. Zubak dans cette lettre.

Les Croates de Bosnie, qui sont sous l'influence directe de Zagreb,

s'étaient déjà plaints lundi du sort réservé à cette région située en bordure d'un corridor qui relie entre eux les territoires contrôlés par les Serbes de Bosnie dans l'est et dans l'ouest. Les Serbes de Bosnie souhaitent l'élargissement de ce corridor qu'ils contrôlent, situé dans un territoire qui revient théoriquement à la Fédération croato-musulmane.

Par ailleurs, les autorités militaires serbes bosniaques et des représentants de l'armée gouvernementale bosniaque ont échangé des prisonniers et des dépouilles de combattants à Teslic.

Les deux parties sont convenues de poursuivre les négociations sur de nouveaux échanges de prisonniers. Une réunion en ce sens est prévue demain sur l'aéroport de Sarajevo.

L'ATTENTAT DE RYAD

Des Saoudiens mis en cause

RYAD (AFP)—Des Saoudiens formant « une minorité égarée » seraient derrière l'attentat antiméricain perpétré lundi à Ryad, qui a fait six morts, selon un quotidien officiel saoudien.

« La marche de la paix et de la croissance ne sera pas arrêtée par les tempêtes que veulent provoquer des lâches parce qu'ils ne sont qu'une infime minorité sans importance dans la société », a affirmé hier *Al-Bilad*.

C'est la première fois qu'un média officiel laisse entendre que les auteurs de l'attentat à la fourgonnette piégée contre les bureaux de conseillers militaires américains seraient des Saoudiens.

Il a été revendiqué par deux organisations réclamant le départ des soldats américains du royaume, « les Ti-

gres du Golfe », inconnus jusque-là, et le « Mouvement islamique pour le changement ».

L'Arabie Saoudite est l'allié le plus solide des États-Unis dans le Golfe face à des adversaires comme l'Irak et l'Iran, et une région vitale pour les intérêts américains du fait de ses gigantesques réserves pétrolières.

Par ailleurs, les autorités saoudiennes ont offert une récompense de 800 000 \$ à celui qui fournirait des informations susceptibles de démasquer les auteurs de l'attentat. Un porte-parole du ministère de l'Intérieur a annoncé que les autorités offraient cette récompense était valable aussi bien pour les Saoudiens que pour les résidents étrangers.

UNE SEMAINE EN PRISON

ce soir 18h

Des reportages de Denis Guénette

SRC Québec

Aujourd'hui — Prison et drogue: deux inséparables.
Demain — Votre voisin est-il en prison...chez-lui ?

Il descend un prof

Un étudiant de 18 ans, en litige avec une camarade à cause d'un accident de la circulation, a ouvert le feu dans son collège de Lynville, au Tennessee, hier, juste avant le début des cours tuant un professeur et un élève et blessant un second enseignant. Un cousin du meurtrier a expliqué qu'il en voulait à sa camarade à cause d'un accident mineur qu'il avait eu avec le petit ami de la fille en question. Le jeune homme, qui a utilisé une arme de petit calibre, a été arrêté immédiatement après les faits et était détenu depuis au poste de police. (AP et AFP)

18 mois à l'ombre pour son virus

Un Britannique de 26 ans a été condamné hier à 18 mois de prison ferme pour avoir créé et diffusé des virus informatiques particulièrement sophistiqués. Christopher Pile, un programmeur autodidacte au chômage, avait créé deux virus nommés Pathogen et Queeg qui, selon les experts, ont causé et provoquent encore « un chaos international ». Il avait diffusé ces virus en les cachant dans des jeux informatiques et même des logiciels antivirus qu'il avait placés en accès libre sur le réseau Internet dans des banques de données, aux États-Unis et en Allemagne notamment. Le pirate avait également mis au point un programme baptisé Smeg permettant à ses virus d'échapper aux logiciels antivirus grâce à un cryptage très sophistiqué. Pile, qui avait pris le pseudonyme de Black Baron UK 94, avait tiré les noms de ses virus d'une série télévisée de science-fiction très populaire en Grande-Bretagne, « Red Dwarf » (nain rouge). (AFP)

TOKYO
Explosion

Une explosion s'est produite hier le long d'une ligne électrique alimentant un complexe de logements pour militaires américains à l'ouest de Tokyo. La police dit ne pas avoir encore déterminé ce qui est à l'origine de l'incident, qui n'a fait aucune victime. La police n'a pas non plus été en mesure de confirmer des informations de l'agence japonaise Kyodo selon laquelle l'explosion serait due à quatre objets ressemblant à des bombes, découverts au pied d'un pylône électrique. L'incident survient au moment où grandit l'opposition au maintien sur le sol nippon de troupes américaines, ce depuis le viol d'une écolière d'Okinawa en septembre, affaire dans laquelle trois soldats américains ont été inculpés. (Reuter)

Attentat

Trois roquettes ont été tirées dans la nuit d'hier contre le centre de conférences de Cotonou, la capitale du Bénin, où se tiendra le mois prochain le 6^e sommet des chefs d'État des pays francophones. Un correspondant anonyme, affirmant parler au nom du « Groupe armé pour la libération de Jean-Claude Soglo », un militaire béninois arrêté au début du mois, a revendiqué l'attentat. « Nous avons commencé nos actions. Il y en aura d'autres dans les prochains jours », a affirmé ce correspondant. L'attentat a été mené, selon la police, au lance-roquettes et a fait de légers dégâts matériels. Selon le quotidien béninois *Le Matin*, les islamistes algériens ont menacé de commettre des attentats lors du sommet des pays francophones, qui aura lieu du 2 au 4 décembre et auquel assistera le président français Jacques Chirac. (Reuter et AFP)

Le président aspergé de peinture

Le président du parti conservateur britannique, Brian Mawhinney, a été aspergé de peinture par des manifestants opposés au resserrement de la politique sur l'immigration qu'entend effectuer le gouver-

nement de John Major. Mawhinney venait de quitter le palais de Westminster où il avait assisté au discours du trône de la reine qui, au nom du gouvernement, a exposé la nouvelle politique sur l'immigration. La souveraine n'a pas donné de détails sur le projet de loi concernant « l'asile et l'immigration » qui sera proposé au Parlement lors de la session 1995-96. (AFP)

Plan de financement
12 mois
sans intérêt

Novembre, c'est le mois de la fourrure...



Pas de TPS! Pas de TVQ!

Sur toutes les fourrures:
manteaux ou chapeaux pour hommes et dames

et sur tous nos manteaux à prix régulier:

- Pelisses • Peaux lainées • Cuir • Duvets • Impers
- Cachemires • Lainages • Etc...

*Non applicable sur les ventes antérieures.
Certains articles sont exclus de cette promotion.

Clinique
RECYCLAGE FOURRURE



**Vous avez un vieux
manteau de fourrure!**

Trois designers seront présents pour vous proposer des idées de recyclage fourrure.

Le 17 novembre, venez rencontrer
Mariouche Gagné
et ses sacs à dos de fourrure recyclée.

Les 16 et 17 novembre
Dominique Ouzilleau,
jeune styliste québécoise « finaliste concours Griffes d'Or 95 »,
Serge Richard,
Patroniste-styliste chez Laliberté.

Ouvert le dimanche de 12h à 17h

laliberté

Mais, pas de taxes!

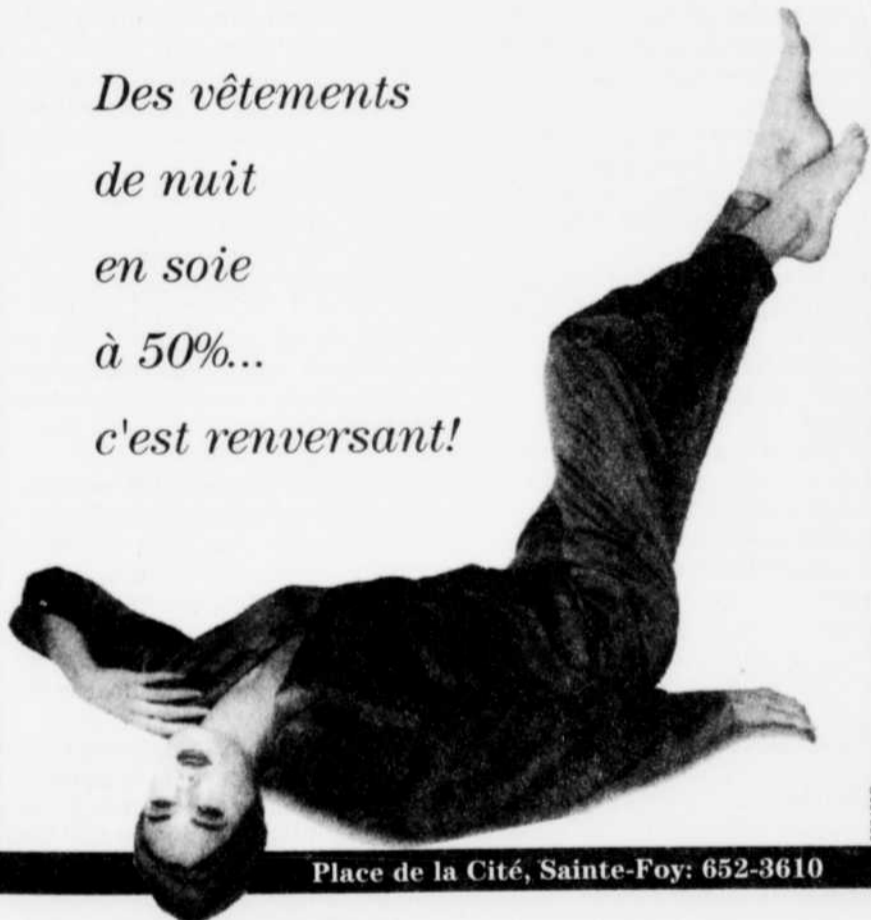
Beaucoup, beaucoup de manteaux!

MAIL CENTRE-VILLE
525-4841

STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ACHAT
Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean-Lesage

ROSA BORRA
FINE LINGERIE ET ACCESSOIRES


Des vêtements
de nuit
en soie
à 50%...
c'est renversant!



Place de la Cité, Sainte-Foy: 652-3610



**Le meilleur
à 18 h**

SRC  QUÉBEC

QUÉBEC CE SOIR

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur GILBERT LACASSE
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

Le diable est « poigné » dans la cabane !

Le diable est « poigné » dans la cabane: le Bloc québécois ne peut même pas attendre le départ officiel de son fondateur, Lucien Bouchard, pour s'entre-déchirer sur la place publique. La députée Pierrette Venne a déjà annoncé sa candidature à la direction du groupe, pour contrer son collègue Gilles Duceppe dont le nom circule déjà dans les officines du parti. Et d'autres de se porter à la défense de M. Duceppe contre celle qui accuse le BQ de traiter les femmes comme des potiches. Francine Lalonde, de son côté, veut elle aussi diriger le parti.



Raymond Giroux

Le Bloc offre au public une version fin de siècle des créditistes des années 60, cette bande d'élus des régions semi-urbaines et rurales du Québec qui a donné un nom et des visages au ridicule et à l'opportunisme politique.

Le « chiquage de guenilles » au sein de l'Opposition officielle reflète le vide dans lequel erre le Bloc depuis le référendum. Parti d'une seule idée, la souveraineté, d'une seule stratégie, l'occupation des lieux, il a décidé en extremis de demeurer sur place, à Ottawa, malgré ses statuts officiels et malgré le contrat qu'il avait proposé aux Québécois allergiques jusque-là à la délégation d'un parti strictement nationaliste au Parlement canadien.

Dans l'hypothèse selon laquelle M. Bouchard deviendrait premier ministre du Québec, il ne faut pas s'attendre à un nouveau référendum sur la souveraineté à court terme. En réalité, il ne doit pas y avoir d'autre référendum avant la prochaine élection, pour respecter une certaine éthique politique envers la population: combien de personnes auraient voté autrement, le 30 octobre, si elles avaient su que le Parti québécois songeait à modifier les règles du jeu après avoir perdu par un cheveu ?

La présence d'une cinquantaine d'élus bloquistes à Ottawa assure la pérennité du débat sur la souveraineté, ou du moins sa prolongation jusqu'à l'épuisement total des combattants.

Dans la foulée d'une soirée référendaire aux résultats inattendus, il se comprend que les troupes de M. Bouchard aient choisi la prudence. Il ne leur revenait pas de déstabiliser un peu plus encore le paysage politique canadien en démissionnant massivement.

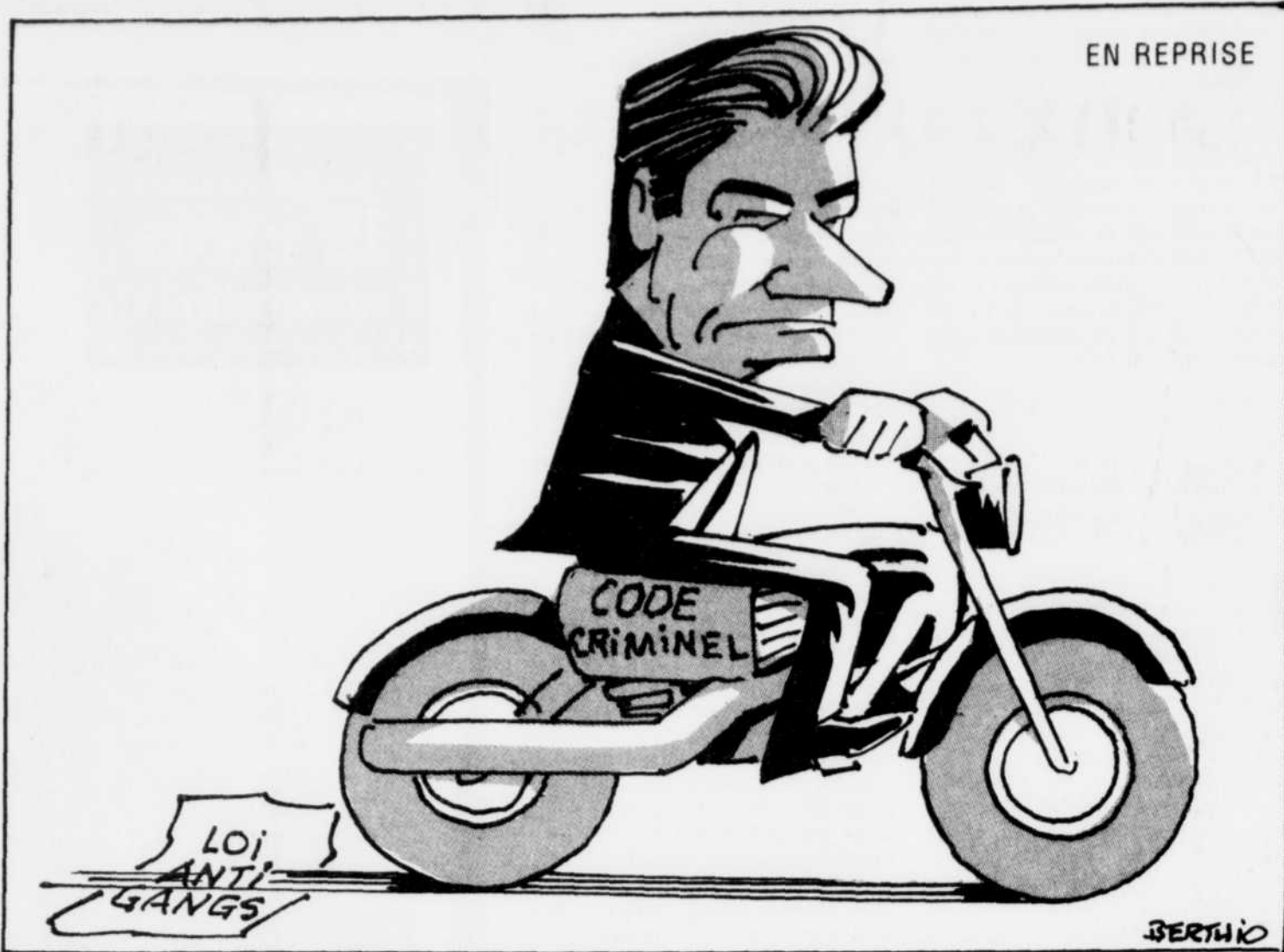
Mais le Bloc ne sera plus jamais le même. Son chef charismatique parti, le successeur ne jouira pas de la même autorité. M. Bouchard fera d'ailleurs bien attention à ce que son remplaçant ne représente pas pour lui ce que lui-même représentait pour Jacques Parizeau, un rival à la direction du mouvement nationaliste.

D'autant plus qu'après deux années passées à hausser les taxes, à sabrer dans les dépenses, à fermer des hôpitaux, à réduire l'aide sociale, à congédier des fonctionnaires, Lucien Bouchard, s'il fait le saut comme prévu, perdra son auréole de sainteté. Le téflon qui le recouvre devra s'habituer aux égratignures.

Présent à Ottawa depuis deux ans, le Bloc québécois offre un front uni. Mais cette façade s'effrite dangereusement, au grand soulagement de Jean Chrétien, sans doute, qui pourra respirer plus à son aise face à une opposition québécoise préoccupée avant tout par sa vie interne.

Qui pourra transformer en véritable parti politique cet amalgame d'anciens conservateurs élus sur les basques de Brian Mulroney, d'organismes du Parti québécois et de militants syndicaux, notamment ?

Les premières vagues de l'après-Lucien Bouchard inquiètent. Les Québécois ne veulent pas, ne méritent pas que le Bloc foire.



EN REPRISE

CARREFOUR DES LECTEURS

Parler en termes galants

À 50 000 voix près, la population du Québec a dit NON cette fois-ci encore à son indépendance. M. Parizeau l'a rappelé en termes directs mais il a appris à ses dépens, comme Pierre Bourgault naguère, que la tartufferie de la rectitude politique règne en maître: « Mais cachez donc ce sein que je ne saurais voir ».

Il ne faut donc pas dire: « Au fond, c'est vrai, on a été battus par l'argent et des votes ethniques, essentiellement... Les 3/5 de ce que nous sommes ont voté OUI, mais ce n'est pas tout à fait assez, mais bientôt ce le sera » (Jacques Parizeau, le 30 octobre 1995, au Palais des Congrès). Il faut plutôt dire: « 80 comtés ont voté OUI partout au Québec, le PLQ et le NON ne l'ont emporté que grâce à l'appui massif de leurs châteaux forts qui n'ont jamais eu beaucoup de sympathie pour la quête d'égalité du Québec » (Lise Bissonnette, dans Le Devoir du 1er novembre 1995).

Qu'en termes galants des choses peuvent donc être dites ! Mais cela dépend de qui les dit. Par contre, on a stigmatisé messieurs Parizeau et Bourgault. Ils savent maintenant que certaines vérités doivent être enrobées d'hypocrisie pour être bonnes à dire.

L'amertume de mes propos est liée à la réaction « bien-pensante » de la nouvelle censure. Quant au fond de la question, je crois que la solidarité des communautés allophones s'explique. Il peut être délicat pour des Québécois de souche fraîche de s'engager dans un processus de remise en question du statut politique du pays qu'ils ont choisi d'habiter.

Les autorités fédérales leur ont bien fait comprendre que leur nouveau pays c'est le Canada, auquel ils doivent fidélité et dont ils doivent encourager l'unité.

Toutefois, on peut constater que des glissements commencent à se faire sentir. Cependant, bien des efforts devront encore être consentis de part et d'autre pour dissiper les craintes légitimes que des Québécois, de toutes souches, anciennes ou récentes, ressentent encore face au projet de souveraineté du Québec.

Michel-Guy Huot
Québec

C'est à vous de vous excuser

(Lettre à Jacques Parizeau)

Après avoir écouté votre discours le 30 octobre, j'ai décidé de vous écrire une courte lettre car vous avez dit que vous aviez perdu le référendum à cause de l'argent et des votes ethniques. Je ne suis absolument pas d'accord. Au contraire, c'est vous et votre parti qui êtes responsables de cet échec. Comment pouvez-vous demander à quelqu'un de voter pour vous quand vous utilisez des paroles tout à fait racistes et discriminatoires ? C'est vraiment ridicule de demander cela aux groupes ethniques. Seulement une personne politiquement naïve peut penser qu'ils puissent vous appuyer. Car vous leur aviez promis rien de plus que des rêves irréels.

Ce qui est plus grave, c'est que vous n'êtes pas le seul dans votre entourage qui utilise les mêmes paroles. Comment pouvez-vous penser que la prochaine fois ces électeurs puissent voter oui à votre proposition ?

En terminant, j'aimerais me présenter. En Tchecoslovaquie, j'étais membre de la Charte 77. Cette organisation se battait contre le totalitarisme du Parti communiste et contre la discrimination de tous les hommes et les femmes de toutes races. Elle ne défendait pas uniquement les droits de ladite « race blanche ».

Après m'être installé à Québec au Canada, je suis devenu citoyen canadien et j'en suis fier.

Au nom de l'éthique politique, je vous demande donc de vous excuser publiquement pour que vous puissiez garder un peu d'honneur particulièrement pour un politicien qui a le devoir de protéger tous les citoyens.

Tranzik Jan
Québec

Injustice aux personnes retraitées

Ayant demeuré quatre années dans une maison pour personnes autonomes et retraitées, je crois être en mesure d'y faire quelques commentaires. Cette maison de Beauport est une merveilleuse maison de retraite, bien située, accueillante, où le personnel est très dévoué et la nourriture excellente.

Cependant, j'ai noté une lacune importante, soit que le bail, incluant le logement, deux repas par jour et l'entretien ménager, mentionne qu'aucun remboursement ne sera fait pour les repas.

Donc, les résidents qui font des voyages ou qui séjournent à l'hôpital n'ont aucun recours et bien souvent ces personnes sont vieilles ou malades.

Je suggérerais donc à cette maison de Beauport de changer sa politique en excluant les repas et en vendant des coupons, comme le font la plupart des maisons de même type.

Lucien Boisvert
Québec

De l'usage de l'holocauste

Terminé le référendum et Jacques Parizeau s'en va. Vive le roi !

Dans ma tête, des images tournent et se bousculent. Tant bien que mal, je veux reprendre mon souffle, me faire à l'idée, me recomposer un visage.

La nuit, tel un animal blessé, je dors mal et je lèche mes plaies. J'ai mal au cœur et au corps. Malheur ! L'autre soir, on m'a coupé les ailes.

C'était un lundi historique, peu banal. Je marchais confiant sur la route du Québec. Tout à coup à un carrefour, des spectres à la bouche tordue se sont approchés.

En riant, comme jadis en 1980, ils m'ont saisi et ligoté. Malgré l'énorme panique qui m'assailait, je les entendais réciter une terrible incantation: « Non... non... non... » C'était horrible.

Soudain, le plus grimaçant de la horde s'est penché sur moi en m'inondant de paquets de cigarettes dans les lieux publics que fréquentent les jeunes.

Le prix du paquet de cigarettes a un effet dissuasif. Si la future loi doit avoir un impact important, sans doute faudra-t-il que le ministre envisage sérieusement la possibilité de hausser le prix de vente du tabac.

Toutefois, la contrebande devra être sérieusement surveillée. Le ministre Rochon veut consulter la population. Pourtant, tout est connu. Il n'y a pas de raison d'étirer le temps davantage.

Laurent Audet
Sainte-Foy

La loi antitabac: pourquoi attendre ?

Le ministre de la Santé, M. Jean Rochon, veut consulter la population sur le tabagisme avant de présenter une loi antitabac. Ce sentiment démocratique l'honore, mais on sait tellement de choses sur le tabac qu'on se demande pourquoi le ministre n'agit pas dans les plus brefs délais.

Jusqu'où la population veut-elle aller pour lutter contre le tabagisme ? Elle est prête à aller très loin.

Des sondages récents ont montré que l'immense majorité des gens est en faveur d'une interdiction totale ou partielle de fumer dans des lieux comme les écoles, les hôpitaux, les restaurants. Des organismes publics, des entreprises privées ont décidé de ban-



Jean Martel

ACTUALITÉ COMMENTÉE

ne laisse aucun doute. Des enquêtes ont révélé qu'au Québec 38% des gens

volontairement la cigarette.

De nombreux fumeurs se disciplinent progressivement, de sorte qu'ils acceptent sans rechigner de s'abstenir de fumer dans certains endroits.

Ils ont compris que la liberté d'enfumer les autres se justifiait difficilement.

L'urgence d'agir ne laisse aucun doute. Des enquêtes ont révélé qu'au Québec 38% des gens

fument par rapport à une moyenne canadienne de 30%. Les fumeurs les plus nombreux se trouvent parmi les 25 à 44 ans et particulièrement chez les femmes.

Chez les jeunes, la situation se détériore. 35% des adolescents de plus de 15 ans fument régulièrement. Même à l'âge de 11 à 13 ans, pas moins de 37% ont déjà expérimenté la cigarette. À l'âge de 16 à 18 ans, 66% des jeunes ont adopté la cigarette.

Quant aux ravages de la cigarette, ils sont bien connus: cancers du poumon, maladies cardio-vasculaires, bronchites et troubles respiratoires, etc. Somme toute, le tabac est une des principales causes de mortalité au Québec. Ces faits ne laissent aucune place à

l'hésitation. Le consensus populaire sur la nécessité d'agir sera facile à obtenir. D'ailleurs, il est déjà acquis.

Mais le ministre se demande quelles sortes de dents doit avoir une loi antitabac. Doit-elle être armée d'incisives ou de grosses molaires ?

En tout cas, la loi devra interdire la vente des cigarettes dans les pharmacies. Certains pharmaciens ont déjà renoncé à en garder sur leurs tablettes.

Quant aux autres, ils devraient constater la contradiction qu'il y a à offrir des cigarettes et des produits pour aider leurs clients à arrêter de fumer.

Ces professionnels ont un rôle à jouer dans la protection de la santé publique. Le bon sens viendra-t-il à tri-

ompher ? Il faudra aussi interdire l'accès des mineurs aux produits du tabac. Comme l'habitude de fumer commence à l'adolescence, il faut empêcher qu'elle se développe dès cet âge. Il faudra bannir les distributrices de paquets de cigarettes dans les lieux publics que fréquentent les jeunes.

Le prix du paquet de cigarettes a un effet dissuasif. Si la future loi doit avoir un impact important, sans doute faudra-t-il que le ministre envisage sérieusement la possibilité de hausser le prix de vente du tabac.

Toutefois, la contrebande devra être sérieusement surveillée. Le ministre Rochon veut consulter la population. Pourtant, tout est connu. Il n'y a pas de raison d'étirer le temps davantage.

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Deux solitudes, deux poids, deux mesures

La caricature d'Aislin dans la Gazette d'hier illustre à merveille le fossé qui sépare encore une fois les « deux solitudes » en ces lendemains référendaires. L'affaire des bulletins rejetés dans Chomedey, Marguerite-Bougeoy et Laurier-Dorion est présentée comme la pointe d'un immense iceberg symbolisant toute la turpitude du camp souverainiste.

Sous l'eau, un plongeur-journaliste impressionné par sa masse confie à un collègue: « C'est devenu une grosse histoire en Allemagne. Il est à peu près temps que la presse francophone commence à s'y intéresser, non? »

Et l'autre de répliquer que les éditorialistes québécois doivent être en train de chercher un moyen de mettre ça sur le dos d'Ottawa.

À la surface, une voix s'élève d'un bâtiment battant pavillon canadien: « La prochaine fois, le Canada va envoyer des observateurs, comme en Haïti ou d'autres pays du tiers-monde ». Très subtil.

C'est vrai que la passion avec laquelle les médias anglophones suivent cette histoire, notamment la Gazette, tranche avec la relative indifférence de la presse francophone, qui ne lui accorde aucune attention particulière. Même la « grosse Presse », que personne au Québec ne saurait soupçon-

ner de sympathie souverainiste, a suggéré d'attendre les résultats de l'enquête du directeur général des élections avant de sauter aux conclusions.

Si le camp du OUI a tenté délibérément de fausser les résultats du référendum, c'est évidemment très grave. Mais rien n'indique présentement qu'il s'agisse d'autre chose qu'un excès de zèle de la part de quelques scrutateurs.

C'est infiniment regrettable, mais ça ne justifie pas cette croisade. Il y a là comme un refus d'accepter que le OUI a failli gagner. Et qu'il pourrait bien gagner la prochaine fois.

À plusieurs reprises, la Gazette a manifesté de façon tout à fait légitime son inquiétude de voir les nouvelles règles régissant l'énumération priver certaines catégories de citoyens de leur droit de vote.

Rien de tel ne s'est produit.

Assez curieusement, le quotidien montréalais n'a pas semblé s'emouvoir de voir le Conseil pour l'unité canadienne encourager des Québécois installés dans d'autres provinces à s'inscrire sur la liste électorale, même s'ils n'en avaient pas nécessairement le droit.

Sans doute un excès de zèle!

Je ne me souviens pas non plus que la Gazette ait protesté beaucoup contre les violations répétées de la loi régissant les dépenses électorales par le camp du NON.



Michel David

Même si nul n'est censé ignorer la loi, plusieurs des plaintes déposées hier par le Comité national du OUI font état d'infractions qui ont sans doute été commises de bonne foi.

Ce citoyen de l'Alberta qui a signé une carte postale proclamant sa fierté d'être canadien n'avait sûrement pas l'impression de commettre un acte illégal.

Pas plus d'ailleurs que les milliers de Canadiens hors Québec qui sont venus participer à la grande manifestation du 27 octobre à Montréal.

Ce qui est inacceptable, c'est que des gens aussi informés du contenu de la loi québécoise que les dirigeants du Parti libéral du Canada, ou le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, la transgressent allègrement.

En passant, l'article 265 de la loi électorale canadienne interdit expressément aux non-résidents de faire campagne de quelque manière que ce soit.

Si quelqu'un s'avisait de passer outre, vous pouvez être sûr que la presse anglophone se déchaînerait d'un

océan à l'autre. Quand il s'agit d'une loi québécoise, c'est comme si ce n'était pas vraiment une loi. Deux poids, deux mesures, comme d'habitude.

À titre de chef du gouvernement canadien, Jean Chrétien n'est pas tenu de s'y conformer, mais l'attitude de Daniel Johnson est pour le moins étonnante. Ce « Canadien d'abord et avant tout » est quand même un ancien premier ministre du Québec.

En fait, le Parti libéral du Québec n'a jamais accepté la limitation des dépenses référendaires imposée par le gouvernement « séparatiste » de René Lévesque.

Lors du débat sur le projet de loi sur la consultation populaire, en 1978, le porte-parole du PLQ, Jean-Noël Lavoie, avait déclaré: « Nous ne pouvons que nous élever contre les limites absolument injustifiées que les dispositions relatives au financement du référendum imposent à la liberté d'association et d'expression des Québécois ».

Coincidence, le même Jean-Noël Lavoie est directement mis en cause dans une des plaintes déposées par le camp du OUI. À titre de maire fondateur de Laval, M. Lavoie avait expédié à tous les employés de la municipalité une lettre laissant clairement entendre que leur sécurité d'emploi était menacée par la souveraineté, ce qui

contreviendrait à l'article 566 de la loi électorale. Toujours prêt à défendre la démocratie, John Ciaccia avait jugé « totalement inacceptable » le regroupement forcé en deux comités nationaux. « On va limiter la participation des centaines et des centaines de groupements qui sont en faveur de l'option fédéraliste », déplora-t-il.

C'était mal connaître Daniel Johnson. En montant sur la même tribune que Jean Chrétien et Jean Charest, lors de la manifestation de Montréal, il savait très bien qu'il s'associait à un événement dont l'organisation était entachée d'illégalité. Bah, une loi péquiste!

C'est inacceptable que des gens aussi informés transgressent la loi



Daniel Johnson

L'IMPUTABILITÉ DES HAUTS FONCTIONNAIRES

La gestion publique en commissions parlementaires

Jean Brien Desrochers

Historien, politologue et chargé d'enseignement à l'ENAP

Le public entend parfois parler d'imputabilité de hauts fonctionnaires et d'examen de la gestion publique en commissions parlementaires, ce qui a été discuté de façon intermittente à Québec depuis une quinzaine d'années et n'a pas encore donné grand résultat, quoique certaines expériences aient été faites en ce sens.

Les lois 198 en 1993 et 55 en 1995 ont prévu une telle imputabilité, mais tout cela reste encore embryonnaire.

ALLOCATION DE PHILIPPE SÉGUIN

Le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, a parlé de ce sujet dans son allocution à l'Hôtel du Parlement à Québec le 12 septembre, au cours de sa visite officielle chez nous.

Et pour cause, car à son initiative et avec l'appui du président de la République, Jacques Chirac, le parlement français s'engage actuellement dans cette voie. C'est pourquoi M. Séguin déclarait dans son allocution:

« Nos missions parallèles de contrôle des exécutifs doivent se comprendre aussi bien comme une mission de contrôle des moyens de l'exécutif, c'est-à-dire des administrations et des finances publiques. »

M. Séguin a dit qu'on a parfois de la peine à penser les relations à l'intérieur de l'État non plus en termes binaires parlement-gouvernement mais en termes triangulaires parlement-gouvernement-fonction publique, idée souvent contestée en France comme au Québec.

Il faut que les parlements aident les exécutifs

Après avoir affirmé qu'il n'est pas possible de contrôler les gouvernements comme au temps où ils ne disposaient que d'une administration réduite et de finances modestes et avoir rappelé que le dernier budget de Duplessis était de 500 millions et que le budget québécois avoisine désormais 35 milliards, M. Séguin ajoutait:

« Il faut donc que les parlements aident, en quelque sorte, les exécutifs — et je ne plaisante pas le moins du monde — à aider les exécutifs à contrôler leurs services et l'exécution de leurs budgets. »

Quoique le contrôle ne puisse plus s'effectuer comme auparavant, si les parlements veulent suivre la ges-



Des fonctionnaires qui entrent au travail.

tion publique et l'exécution des budgets, ils ne pourront pas se passer des explications des hauts fonctionnaires et autres administrateurs publics.

M. Séguin a rappelé que de telles pratiques parlementaires existaient autrefois à Québec et qu'il serait utile de s'en inspirer:

« Il fut même un temps où votre Assemblée entra fort avant dans le détail

des finances publiques. J'en veux pour preuve le rapport pour 1881 du Comité des comptes publics concernant le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

C'était fort précis et l'interrogatoire du surintendant général avait été particulièrement serré. Voilà sans doute où il faut aller, où il faut revenir pour approfondir le contrôle des adminis-

trations comme de l'exécution des budgets que nous votons. » Il ne faut pas se surprendre de cette précision historique puisque Philippe Séguin, avant de faire l'ENA, a été entre autres diplômé universitaire en histoire.

Il a d'ailleurs remporté en 1990 le Prix de la Fondation Napoléon pour sa biographie de Napoléon III (Louis-Napoléon le Grand, chez Grasset) et a publié cette année un livre fort bien noté sur les présidents de l'Assemblée nationale française depuis les origines (240 dans un fauteuil, au Seuil).

UNE FAUSSE DOCTRINE OFFICIELLE ?

Ce rappel historique à propos de nos pratiques parlementaires passées est fort éclairant pour le public.

Selon la doctrine officielle ou quasi officielle qui avait cours jusqu'à récemment à Québec, et qui n'est probablement pas complètement disparue, la tradition québécoise n'autorisait pas les sous-ministres et autres hauts fonctionnaires à répondre en leur nom en commissions parlementaires.

C'est ce que certains parlementaires en vue, membres ou anciens membres de l'exécutif, ont à peu près affirmé encore ces dernières années en débat en Chambre ou en discours hors parlement.

À tel point que jusqu'à la réforme de 1984, lorsqu'un ministre se faisait accompagner de son sous-ministre

en commissions parlementaires, s'il cédait la parole à son sous-ministre parce que ce dernier était mieux à même de donner des explications techniques par exemple, eh bien! le tout était enregistré au nom du ministre!

Depuis, il y a eu quelques auditions de sous-ministres en commissions parlementaires, mais cette pratique est vue comme une nouveauté, une dérogation à la tradition, et n'est pas encore complètement acceptée dans les milieux concernés.

Un examen approfondi révèle que cette doctrine à propos d'une tradition supposée est fautive.

DES FAITS ANCIENS RÉVÉLATEURS

Il suffit pour l'établir, dans le cadre restreint de cet article, de révéler quelques exemples des activités du comité (commission) des comptes publics à l'Assemblée de 1867 à 1939, comité mentionné par Philippe Séguin. Cette commission parlementaire québécoise recevait régulièrement les té-

moignages de fonctionnaires, toujours sous leur nom et pas au nom des ministres, et comme témoins principaux et non en complément des ministres.

En 1875, le comité recommandait que le gouvernement prenne les moyens de s'enquérir du fonctionnement de certaines lois dans le but d'en diminuer les dépenses, si possible. Lors de la grande enquête de 1881, le comité a aussi entendu plusieurs marchands utilisateurs du chemin de fer, preuve qu'il existait alors au parlement une approche clientèle.

En 1903 ont témoigné l'assistant-procureur général, le sous-ministre des Terres, Mines et Pêcheries, etc. En 1907, à propos du paiement des dettes de la province, le comité recevait l'assistant-trésorier.

En 1924, 1925 et 1926, lors des longues auditions sur la Commission des Liqueurs (Société des Alcools), le témoin principal était le président de la Commission, sans oublier l'auditeur de la province, ancêtre du vérificateur général, ce dernier confiné jusqu'à l'an dernier à une journée d'explication sur son rapport annuel, seul en commission parlementaire.

De 1936 à 1939 a eu lieu la grande enquête, menée par Duplessis, dont les débuts ont contribué à faire tomber le gouvernement aux élections de 1936. C'est alors qu'on comparu des fonctionnaires comme il n'y en avait jamais eu autant devant le comité.

Une enquête qui a fait tomber le gouvernement

La tradition québécoise n'autorisait pas les sous-ministres à répondre en leur nom en commissions parlementaires

LA FINALE

Ce fut comme un feu d'artifice final. La nouvelle et redoutable efficacité politique du comité lui a été fatale. Les gouvernements suivants n'ont plus voulu le réunir.

La tradition n'est donc pas ce qu'on a dit, bien au contraire. Elle avait été abandonnée en cours de route et oubliée. Il aura fallu le président de l'Assemblée nationale française pour le rappeler en public au parlement à Québec.

Nous pouvons maintenant nous réclamer de la tradition québécoise d'audition de fonctionnaires en commissions parlementaires pour justifier davantage les initiatives des lois 198 et 55.

GRANDE VENTE

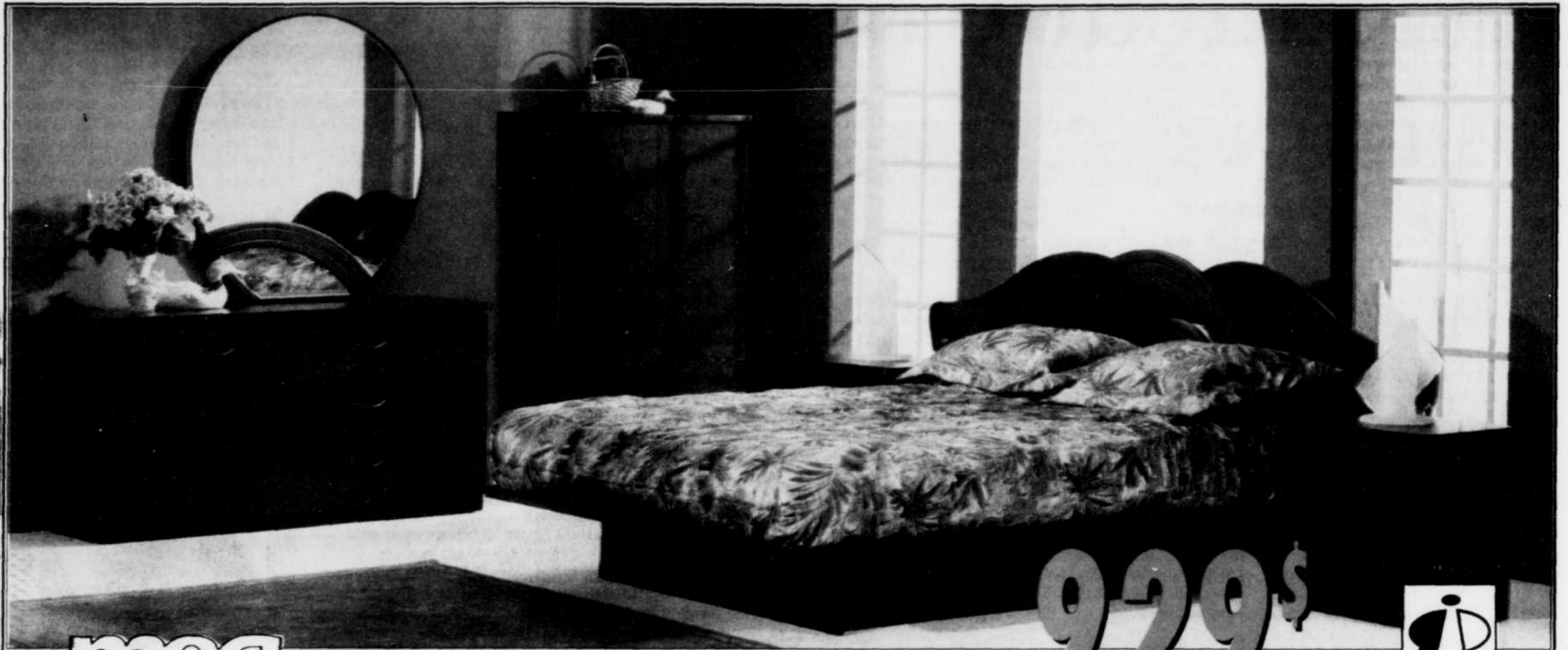
de notre magasin de Rivière-du-Loup

dans tous les Ameublements Tanguay

Aucuns frais!

COMMENCEZ À PAYER DANS 1 AN*

LE 12 NOVEMBRE 1996 SUR TOUTE LA MARCHANDISE



meq

• Mobilier en mélamine
• Fini noir et vert

• Plate-forme en sus 159\$

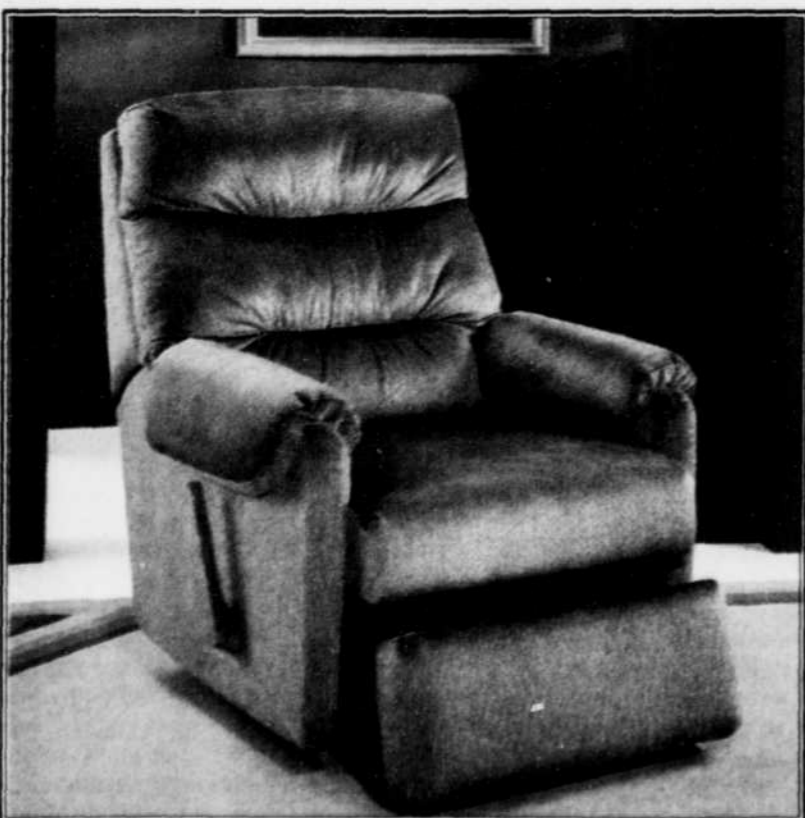
929\$
6 morceaux



50% de rabais SUR MATELAS ET SOMMIERS
MODELE CANARY PERFECT SLEEPER: RESSORTS
GARANTIE 15 ANS
100% NON PRORATA

50% DE RABAIS

Matelas 39 po	Matelas 54 po	Matelas 60 po	Matelas 78 po
199⁵⁰\$	249⁵⁰\$	299⁵⁰\$	429⁵⁰\$
RÉG.: 399\$	RÉG.: 499\$	RÉG.: 599\$	RÉG.: 859\$



el ran

Modèle Relaxon

- inclinable
- choix de tissus

299\$

À GAGNER
35 000\$
D'ELECTROMENAGERS
KitchenAid
 7 ensembles de 5 000\$ chacun
 1 réfrigérateur, 1 cuisinière, 1 lave-vaisselle et
 1 ensemble laveuse-sécheuse
 KitchenAid

*Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant.

Cartes de crédit acceptées.

TANGUAY

OUVERT
LE DIMANCHE
DE MIDI À 17H00

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province!

LÉVIS:

5720, boul. Étienne-Dallaire
 (418) 833-4511

BEAUPORT:

535, boul. Ste-Anne
 (418) 667-6282

LES SAULES:

Carrefour Les Saules
 5150, boul. de l'Ornière
 (418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES:

2200, boul. des Récollets
 (819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE:

822, boul. Sainte-Anne
 Cté de Rimouski
 (418) 725-4411

CHICOUTIMI:

1990, boul. Talbot
 (418) 698-4411

RIVIÈRE-DU-LOUP

245, Hôtel de ville
 (418) 867-4711